



Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche
et de Protection du Milieu Aquatique des Ardennes

P. A. Ardennes Émeraude – 08090 TOURNES

Tél. : +33 3 24 56 41 32 | contact@peche08.fr | www.peche08.fr

Assemblées générales

Samedi 20 avril 2024

Salle des fêtes de Fumay
Rue Sainte-Marie – 08170 FUMAY

MANIFESTE

SAUVONS NOS RIVIÈRES

ACTE 3 : CONNAÎTRE ET AGIR

Apprenons à écouter la nature

pour la protéger

La rivière est un écosystème précieux et fragile. Lieu de vie, de rencontres et d'interactions à préserver, la rivière héberge, nourrit, protège, transporte, régule... La ressource en eau est à la confluence de multiples enjeux et bénéfices écologiques, sociaux et économiques. C'est un bien commun inestimable et inaliénable qui doit être considéré, géré et protégé en conséquence.

De tous temps, elle a été convoitée, prélevée, modifiée, faisant l'objet de recherches et d'investigations, d'aménagements et de travaux, notamment pour garantir les usages et bienfaits qu'on lui connaît pour l'humanité, mais aussi pour comprendre et protéger tout le vivant qui dépend d'elle, en particulier dans le contexte du dérèglement climatique.

Connaître quoi ? Pourquoi ? Comment ? Les objectifs sont nombreux : suivre, évaluer, (ré)agir, protéger, anticiper les décisions, favoriser une gestion partagée, responsable et durable de la ressource en eau, s'adapter aux changements globaux...

Depuis les premiers suivis réguliers de la qualité des cours d'eau dans les années 1970 portant sur 66 paramètres, le réseau de stations de surveillance a évolué pour concerner aujourd'hui l'ensemble du territoire avec près de 5 000 stations et plus de 800 paramètres couvrant la physico-chimie, la biologie, l'hydromorphologie ou la recherche et la quantification de polluants chimiques.

Aux côtés de nombreux partenaires (État et ses administrations, Agences de l'eau et OFB, collectivités locales, organismes de recherche, APNE ...), la FNPF et le réseau associatif de pêche de loisir contribuent activement à l'acquisition de connaissances.

72%

des Français estiment importante la présence d'un cours d'eau à proximité de chez eux.

65%

*pratiquent une activité régulière à proximité ou dans un cours d'eau (balades, sport, baignade, nautisme, pêche...).*¹

¹ D'après le sondage FNPF / Harris Interactive d'octobre 2023 « Cours / plans d'eau et leur biodiversité : perception et niveau de connaissance des Français et des pêcheurs ».



Discours d'accueil du président

Bienvenue à tous dans cette Assemblée Générale de notre Fédération dédiée à la pêche et à la protection du milieu aquatique !

C'est avec un immense plaisir que nous nous retrouvons aujourd'hui, réunis par notre passion commune pour la préservation de nos cours d'eau et de nos lacs. En tant que gardiens de ces écosystèmes fragiles, nous sommes investis d'une responsabilité cruciale, celle de veiller à leur préservation pour les générations futures.

Cette assemblée revêt une importance particulière car elle incarne l'esprit même de notre fédération : un lieu d'échanges enrichissants, où les idées se rencontrent, se confrontent parfois, mais toujours dans le respect et la cordialité. Nous sommes ici pour partager nos expériences, nos succès, mais également pour discuter des défis qui se dressent devant nous.

Ensemble, nous formons une communauté unie par une même vision : celle d'un environnement aquatique florissant, où la biodiversité prospère et où la pratique de la pêche est durable et respectueuse. Chacun d'entre nous apporte sa pierre à l'édifice, que ce soit par notre engagement sur le terrain, par des actions de sensibilisation ou encore par notre contribution à la recherche scientifique.

Au cours de cette journée, je vous encourage vivement à participer activement aux débats, à partager vos idées et à écouter celles des autres avec ouverture d'esprit. C'est dans cette diversité de points de vue que réside notre force, et c'est ensemble que nous trouverons les solutions pour relever les défis qui se présentent à nous.

Je vous souhaite à tous une assemblée générale riche en échanges, cordiale et constructive. Que notre passion commune pour la préservation de nos milieux aquatiques guide nos discussions et nous inspire à agir avec détermination et bienveillance.

Merci à chacun d'entre vous pour votre présence et votre engagement. Ensemble, continuons à œuvrer pour un avenir où l'eau reste source de vie et de plaisir pour tous.

Je suis particulièrement honoré de vous accueillir dans cette salle de Fumay, mise à disposition gracieusement par la municipalité pour nos assemblées générales et la salle des fêtes de Haybes pour notre traditionnel repas d'après assemblée générale.

Je voudrais tout d'abord remercier les personnalités présentes :

- M. Pierre CORDIER, Député des Ardennes, représentant M. le Président du Conseil Départemental 08
- M. Mathieu SONNET, Maire de la ville de Fumay, mais également Conseiller Départemental 08
- Mme Monique MANON, adjointe et représentante de M. Jean-Claude GRAVIER, Maire de Haybes
- Mme Dominique RUELLE, Conseillère Départementale 08
- M. Christophe FRADIER, Directeur de la Direction Départementale des Ardennes
- Major RAULET, adjoint du Lieutenant de la Gendarmerie Nationale de Revin
- M. Bertrand GRANDHOMME, Conseiller Régional, représentant M. le Président de la Région Grand-Est et également Mme Pascale GAILLOT, Présidente de la commission environnement de la Région.
- M. Daniel MARTIN, représentant M. Michel REMOND, de la Fédération de pêche de la Haute-Marne
- M. Pierre BOURGEOIS, Président de la Fédération de pêche de l'Aisne
- M. Jean-François PETITPAS, Trésorier de la Fédération de pêche de la Meuse

Je tiens à remercier également les personnalités excusées :

- M. Alain BUCQUET, Préfet des Ardennes
- Mme Laureline LEDOUX, Cheffe de service de l'Office Français de la Biodiversité des Ardennes
- M. Guillaume MARECHAL, Président du Parc Naturel Régional des Ardennes
- M. Jean-Marc RASCHI, représentant de SEMAO
- M. Jean-Pol GAMBIER, Président de la Fédération des Chasseurs des Ardennes
- M. Guy RENARD, Président de la Fédération Halieutique et Piscicole du sous-bassin Meuse Amont
- M. Michel REMOND, Président de l'Union Réciprocaire du Nord-Est
- M. Gilles KRÄHENBÜHL, Président de l'Association Régionale des fédérations de pêche du Grand-Est
- M. Jean-Jacques KLEIN, Président de l'Association Rhin-Meuse Migrateurs
- Les présidents des Fédération de pêche de l'Aube, de la Marnes, de la Meurthe-Moselle, de la Moselle, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges

Je laisse maintenant la parole à nos deux présidents d'AAPPMA, organisateurs de cette journée pour nous présenter leurs AAPPMA, respectivement l'AAPPMA de FUMAY La Tranquillité 2^{ème}, présidée par M. LINGLET Jean-Michel, et ensuite M. GERNELLE Guillaume président de l'AAPPMA de HAYBES, La Liberté.

Discours d'accueil de l'AAPPMA de FUMAY La Tranquillité 2^{ème}

Nous vous souhaitons la bienvenue dans notre belle salle des fêtes de Fumay, tous nos remerciements aux personnalités présentes et aux présidents ou délégués des AAPPMA des Ardennes.

Des remerciements plus spécifiques à Guillaume GERNELLE, président de la Liberté de HAYBES qui nous a sollicité pour obtenir cette salle des fêtes à Fumay afin de pouvoir suivre nos débats.

Oui, aujourd'hui c'est l'anniversaire de la société de pêche « la Liberté » de Haybes, 100 ans ce n'est pas rien, bravo... mais pour nous, sociétaires de Fumay, 1 an de plus...eh oui, c'est en 1923 que notre société de pêche portait le nom de « chambre syndicale » des pêcheurs à la ligne, « La Tranquillité ». Que de chemins parcourus...

Aujourd'hui, notre AAPPMA « La Tranquillité » est agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Elle fonctionne toute l'année dans le local du camping de Fumay mis à disposition par la ville de Fumay, par convention et idéalement situé sur les bords de Meuse.

Nous comptons aujourd'hui 244 membres, en nette augmentation depuis 2 ans (près de 30% en ces 2 dernières années). Un parcours de pêche de 11 km de rives sur 3 biefs, du camping des Belges route de Revin jusqu'à Vanne Alcor à Haybes.

Nos rempoissonnements permettent la capture, souvent no-kill, de nombreuses espèces de poissons même si parfois nos biefs sont relativement difficiles.

Nous participons à la vie de notre cité de l'Ardoise avec différents concours, brocantes et activités mises en place au camping de Fumay avec les jeunes du centre de loisirs de Fumay et des divers groupes résidants au camping pendant la saison estivale.

Organisation du nettoyage des berges en fin de saison (Opérations Rivières Propres), concours internes et repas associatif viennent récompenser les membres de notre société sans qui, il serait impossible de satisfaire tous les besoins de nos activités.

Je vous remercie de votre attention, merci encore à la ville de Fumay pour ses aides financières et matérielles, la Fédération des Ardennes pour son aide et son soutien tout au long de l'année. Et plus particulièrement à l'équipe de bénévoles de la société qui m'entoure, qui sans cet esprit, ne permettrait pas un tel fonctionnement.

Discours d'accueil de l'AAPPMA de HAYBES La Liberté

100 ans ! Oui, notre association de pêche à 100 ans cette année. Elle a été déclarée en mairie le 9 juillet 1924.

Je remercie tous les bénévoles et tous les présidents avant moi qui ont fait que l'association perdure. Je n'ai (hélas) retrouvé un historique de l'association qu'à partir du 1^{er} mars 1942 ce qui est déjà pas mal vous allez me dire. Je peux donc vous citer, afin de les honorer, les présidents de l'association depuis 1942 : M. BOURG Ernest jusqu'en 1959, M. LEGRAND Jules pendant 12 années, M. GESNOT Jean pendant 26 ans, M. DUSSART Guy pendant 16 ans, M. WYBO Jean pendant 9 ans, et mon tour jusqu'à présent.

L'association, qui compte environ 100 membres, nous prend beaucoup de temps car nous organisons environ 6 à 8 manifestations par an et en plus nous répondons le plus souvent possible présent à l'organisation d'événements par la mairie lorsque celle-ci nous sollicite. Tout ça nous permet des rempoissonnements conséquents entre 3 500 € et 4 000 € par an. Les cartes de pêche nous rapportent entre 1 500 € et 1 800 € par an. C'est donc bien le travail des bénévoles qui permet de réaliser de telles choses et dans ce sens je les remercie une fois de plus.

Cette année nous organisons notre premier enduro de carpe qui a lieu dans un petit peu plus de 2 semaines avec des carapistes de presque toute la France (Paris, Lyon, Dijon, ...) mais avant ça nous avons cette assemblée, un loto la semaine prochaine, la brocante de la mairie du 1^{er} mai et notre enduro du 8 au 11 mai. Il va falloir diminuer les manifestations sinon je vais finir par divorcer avec tout ça.

Sur ce trait d'humour je vous souhaite à tous une bonne assemblée.

Merci à tous les deux et félicitation pour votre engagement pour l'organisation de cette journée. Mes remerciements vont également à vos équipes. Maintenant je laisse la parole aux communes de Fumay et de Haybes qui vont nous présenter leurs villes respectives.

Chers amis pêcheurs, nous allons démarrer nos travaux et pour le confort de tous, n'oubliez pas d'éteindre vos téléphones portables ou de les mettre en silencieux.

Je voudrais rendre hommage à tous les pêcheurs disparus ainsi qu'à tous les proches qui vous sont chers et plus particulièrement à M. Claude BARRE, notre secrétaire depuis de nombreuses années. Il nous a quitté le



17 juin 2023 à la suite d'une courte hospitalisation. Claude était entré à l'AAPPMA de AMAGNE Les Amis de la Gaule en tant que président en 1995. En février 2009, il entre à la Fédération en tant qu'administrateur et devient secrétaire fédéral en 2010. Poste qu'il occupera jusqu'à son décès.

Claude était un responsable associatif reconnu et apprécié. Président de son association pendant 28 ans, il savait faire beaucoup avec peu en cultivant l'amitié et la convivialité, rendant les moments en sa présence toujours agréables. Nous déplorons la perte d'un ami fidèle, sincère et généreux. Nous garderons le souvenir de son rire, de sa bonne humeur, de sa bonté, de son éternel optimisme. Il était toujours tourné vers les autres et à l'écoute de tous.

Plus qu'un collaborateur, c'était un ami avec qui on a partagé tant de choses, des joies comme des peines.

Claude, merci pour tout ce que tu as fait pour la pêche associative, pour la Fédération et pour ton AAPPMA. Tes qualités et ton souvenir resteront à jamais gravés dans nos cœurs et notre mémoire.

Je vous demande de vous lever et de respecter quelques instants de recueillement. Je vous remercie.

Les ordres du jour de nos assemblées générales sont les suivants :

- Discours d'accueil
- Appel des associations

Assemblée générale extraordinaire :

- Adoption des statuts types modifiés par l'arrêté ministériel du 2 juin 2023
- Proposition de nomination d'un commissaire aux comptes titulaire

Assemblée générale ordinaire :

- Rapport moral
- Rapports d'activités
- Rapport financier du trésorier et du commissaire aux comptes agréés
- Projet de budget 2024
- Présentation de la réciprocité URNE
- Remise des médailles du mérite associatif
- Examen des vœux d'intérêt général des AAPPMA
- Questions diverses
- Intervention des personnalités

Appel des associations

Nous allons commencer par l'appel des AAPPMA présentes et je passe la parole à M. Michel HENRIET, Secrétaire adjoint.



AMAGNE Les Amis de la Gaule
AOSTE L'Aube
ASFELD L'Avenir
ATTIGNY L'Aurore
AUFLANCE La Saumonée
BALLAY La Truite de la Fournelle
BAZEILLES La Fraternelle
BLAGNY La Blagnynoise
BOULZICOURT La Truite de la Vence
CARIGNAN L'Amicale de la Chiers
CHALLERANGE La Goujonnière
CHARLEVILLE MEZIERES La Carolo-Villersoise
CHATEAU PORCIEN La Gaule Porcienne
CHEMERY SUR BAR Le Réveil du Canal des Ardennes
CHESNE (LE) Association
CHESNOIS AUBONCOURT La Fréillante
DEVILLE Le Martin Pêcheur
DOUZY La Douzynoise
DRAIZE La Draizienne
ECORDAL La Fraternelle
FRAILLICOURT L'Eveil de la Malacquoise
FUMAY La Tranquillité 2ème
GIRONDELLE La Verge
GIVET La Coyenne
GRANDPRE Le Brocheton
HANNAPPES L'Avenir du Thon
HARAUCCOURT L'Ennemane
HAUTES RIVIERES La Loutre
HAYBES SUR MEUSE La Liberté
HOUDILCOURT La Basse Retourne
IMECOURT La Truite de l'Agron
JOIGNY SUR MEUSE La Vigilante
JUNIVILLE La Mouche de Mai
JUSTINE Société de Pêche
MANRE L'Alain
MARGNY La Truitelle
MARGUT Le Hotu
MATTON CLEMENCY L'Aulnoye
MONTHERME Le Réveil
MOUZON Les Intrépides
NEUFMANIL La Sauterelle
NOUVION SUR MEUSE L'Etoile Matinière
NOUZONVILLE Le Réveille Matin
NOVION PORCIEN Le Plumion
OSNES L'Aulnoise
RENNEVILLE La Malacquoise
RENWEZ Les Triages
RETHEL La Rethéloise
REVIN L'Aurore
ROCQUIGNY La Capricieuse
ROUVROY SUR AUDRY L'Arc en Ciel
SAPOGNE SUR MARCHE L'Arc en Ciel
SAINT GERMAINMONT La Gaule Ardennaise
SAINT GERMAINMONT Le Ruisseau des Barres
SAINT JEAN AUX BOIS La Matinale
SAINT LOUP TERRIER La Sauterelle
SAULCES CHAMPENOISES La Saulce
SAULCES MONCLIN La Mouche
SEDAN Le Soleil Levant
SEMUY La Gaule
SERY Le Gardon
SIGNY L'ABBAYE L'Abbaysienne
SIGNY LE PETIT La Glandouille
SORCY BAUTHEMONT Les 3 Communes
THILAY La Truite
VENDRESSE La Truite du Donjon
VERPEL Sté de pêche La Capricieuse
VIREUX MOLHAIN Le Deluve
VIREUX MOLHAIN La Rossette Viroquoise
VOUZIERES La Matinale
VRIZY La Raquette Ardennaise
WAGNON La Rozière
WARCQ La Belle Saumonée
WASIGNY L'Espérance



Je déclare l'assemblée générale extraordinaire ouverte. Premier point à l'ordre du jour, la modification des statuts types de la Fédération, conformément à l'arrêté ministériel du 2 juin 2023.

Vous avez effectué ces modifications dans vos AAPPMA et c'est maintenant au tour de la Fédération de modifier les siens. Je passe la parole à M. MIETTE Valentin qui va vous présenter les modifications.

Définitions (Article 2 des statuts)

Deux nouveaux alinéas définissent la cotisation statutaire, due par le pêcheur pour son l'adhésion à l'ADAPAEF ou à l'AAPPMA.et la cotisation statutaire fédérale, due par l'ADAPAEF ou à l'AAPPMA pour son adhésion à la fédération départementale. Ces termes permettent de clarifier les désignations des cotisations dans tout le texte.

Objet (Article 6)

Il est précisé que la collecte de la redevance pour protection du milieu aquatique (RMA) est effectuée par le biais du site Internet d'adhésion géré par la Fédération nationale.

Missions (Article 7)

Cet article est modifié sur les aspects de surveillance et de gestion des cotisations.

Le 7° est complété par des dispositions affirmant que la FDAAPPMA peut commissionner des agents de développement agréés sur les cours d'eau domaniaux et non domaniaux, dans les conditions prévues à l'article L. 437-13 du code de l'environnement.

Le 10° est modifié pour mettre les dispositions relatives au site cartepeche.fr en conformité avec l'article L. 434-5 du code de l'environnement.

Dans cet article, il est tenu compte du fait que le dispositif internet permet désormais le versement direct de la cotisation pêche et milieu aquatique (CPMA) à la FNPF. Par conséquent, il n'est plus mentionné que les FDAAPPMA en assurent la récupération trimestrielle.

Au 11°, il est donc précisé que les FDAAPPMA reçoivent le produit des cotisations statutaires, déduction faite de la CPMA.

Les fédérations départementales conservent le produit des cotisations statutaires fédérales et reversent :

- la RMA à l'agence de l'eau,
- le restant des cotisations statutaires aux AAPPMA.

Par dérogation, les ADAPAEF reçoivent le produit de la RMA qu'elles reversent aux agences de l'eau (conformément à l'article L. 213-10-12 du code de l'environnement).

Le 12°, qui est une disposition transitoire destinée à permettre le flux des cotisations et de la RMA dans le cadre de cartedepeche.fr lorsqu'il était optionnel, est supprimé.

Le 13° devient donc le 12°, sans être modifié sur le fond.

Distanciel (Article 19 bis nouveau)

Ce nouvel article intègre la possibilité de recourir au distanciel dans les statuts des FDAAPPMA.

Le conseil d'administration doit décider du recours aux conférences téléphoniques ou audiovisuelles et de ses modalités, et ce, pour les assemblées générales, les réunions du conseil d'administration et du bureau.

Il est en outre précisé qu'en cas de recours à la conférence téléphonique ou audiovisuelle, les membres participant ou votant à distance sont réputés présents, ce qui permet d'adapter les conditions de participation nécessitant la présence des membres.

L'article ajoute enfin des garanties pour les membres, qui doivent être avisés par tout moyen des conditions dans lesquelles ils pourront exercer l'ensemble de leurs droits.

Il est conclu que les décisions respectant ces conditions sont régulièrement prises afin de les sécuriser.

Comptabilité (Article 22)

Il est précisé que la comptabilité de la FDAAPPMA retrace les sommes collectées mais également celles reversées ou acquittées.

Ressources (Article 28)

Il est précisé que les cotisations statutaires fédérales sont payables non plus trimestriellement, mais chaque mois, via cartedepeche.fr.

Adhésion de la Fédération (Article 36)

Cette disposition, relative à l'adhésion à la FNPF, est simplifiée par un renvoi à l'article L. 434-5 du code de l'environnement. Les nouveaux flux financiers, déjà abordés à l'article 7, ne sont plus précisés dans cet article.

<p>- Adoption des statuts type modifiés par l'arrêté ministériel du 2 juin 2023 Pour Contre Abstention</p>
--

Nous avons été destinataire de courriers en date du 2 et du 15 avril nous informant que M. Henri-Pierre PALUS, notre commissaire aux comptes, démissionnait de la société Fiduciaire LHP pour raisons médicales. C'est pourquoi, il y a lieu de procéder à la nomination d'un Commissaire aux comptes afin de le remplacer jusqu'à l'expiration de son mandat, qui prendra fin lors de l'assemblée statuant sur l'exercice clos le 31/12/2023.

A l'effet de régulariser la situation, je propose à l'assemblée générale de nommer à compter de ce jour, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, le Cabinet ACR-ADC CABINET PIERQUIN, sis 28 boulevard Lucien Pierquin – 08000 WARCQ (ARDENNES), immatriculée sous le numéro 351.532.528 RCS SEDAN. Ce commissaire aux comptes nous été conseillé par M. Henri-Pierre PALLUS.

<p>- Nomination du commissaire au comptes titulaire, Cabinet ACR-ADC CABINET PIERQUIN Pour Contre Abstention</p>
--

Afin de régulariser la situation précédemment exposée, je vous propose de voter afin de donner spécifiquement mandat au Cabinet ACR-ADC CABINET PIERQUIN à l'effet de procéder à l'audit des comptes clos le 31 décembre 2023, et d'établir un rapport sur ces comptes.

- **Mandat à ACR-ADC CABINET PIERQUIN pour procéder à l'audit des comptes clos le 31 décembre 2023** Pour | Contre | Abstention

N'ayant plus d'élément à l'ordre du jour de cette assemblée générale extraordinaire, je clôture celle-ci et vous remercie pour votre participation.



Nous allons maintenant passer à notre assemblée générale ordinaire. Avant de commencer nos travaux, il nous faut passer à l'approbation du compte rendu de la dernière assemblée générale ordinaire du 15 avril 2023 dans la salle de l'Atmosphère à Reithel.

Vous avez été destinataire, de manière dématérialisée, de ce compte rendu. Afin de ne pas relire l'intégralité du texte, et si vous n'avez pas d'observation sur ce compte rendu je vous propose de passer au vote de celui-ci.

- **Approbation du compte rendu de l'AGO du 15 avril 2023** Pour | Contre | Abstention

Rapport moral

La pêche de loisir est confrontée à de nombreux défis et menaces dans le contexte actuel, où les pressions sur les ressources aquatiques sont de plus en plus fortes. Alors que les pêcheurs de loisir sont souvent des défenseurs passionnés de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques, ils se retrouvent parfois dans une position difficile, confrontés à des intérêts économiques et politiques puissants qui favorisent l'exploitation des ressources naturelles au détriment de leur préservation.

D'un côté, les pêcheurs de loisir sont confrontés à des restrictions de plus en plus sévères, que ce soit en termes de quotas de captures, de tailles minimales de capture, de périodes de fermeture ou de zones de pêche réglementées. Ces restrictions sont souvent nécessaires pour assurer la durabilité des stocks de poissons et prévenir la surexploitation des ressources aquatiques, mais elles peuvent être perçues comme des entraves à la liberté des pêcheurs et à leur accès aux zones de pêche.

D'un autre côté, les pêcheurs de loisir doivent faire face à la dégradation continue de leurs terrains de jeu favoris, les cours d'eau et les lacs, en raison de la pollution, de la déforestation, de l'urbanisation et d'autres activités

humaines. Cette dégradation de l'environnement aquatique menace non seulement la santé des écosystèmes et la biodiversité, mais aussi la qualité de l'expérience de pêche des amateurs.

Malheureusement, il est souvent plus facile de mobiliser des ressources et de susciter l'attention médiatique en faveur d'intérêts économiques puissants, tels que l'agriculture intensive ou l'industrie extractive, que pour promouvoir la protection de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques. Les manifestations et les actions de protestation en faveur de la préservation de la nature peuvent être perçues comme moins prioritaires ou moins urgentes que les revendications économiques ou sociales.

Cependant, il est important que les pêcheurs de loisir et les défenseurs de l'environnement continuent à faire entendre leur voix et à défendre les valeurs de durabilité, de préservation de la biodiversité et de respect de l'environnement. Ils peuvent le faire en participant à des initiatives de nettoyage des cours d'eau, en soutenant des projets de restauration des habitats aquatiques, en plaidant en faveur de politiques de gestion de l'eau plus durables et en sensibilisant le public aux enjeux environnementaux liés à la pêche de loisir.

En fin de compte, la protection de la biodiversité et des milieux aquatiques est une responsabilité collective qui nécessite l'engagement de tous les acteurs de la société, y compris les pêcheurs de loisir. En unissant nos forces et en faisant entendre nos voix, nous pouvons contribuer à préserver ces précieux écosystèmes pour les générations futures.

Dans le paysage de l'activisme pour les droits des animaux, un groupe émerge avec des revendications audacieuses et des méthodes controversées. Les « Animalistes Illuminés », comme ils se nomment eux-mêmes, ont attiré l'attention du public en prônant un avenir où les pêcheurs sont renvoyés à leurs « chères études ». Mais qui sont ces militants et quelles sont leurs motivations ?

Ce qui distingue les « Animalistes Illuminés » des autres groupes de défense des animaux, c'est leur approche sans compromis. Ils ne cherchent pas à dialoguer avec les pêcheurs ou à promouvoir des alternatives durables à la pêche. Au contraire, ils adoptent des tactiques directes et souvent provocantes pour attirer l'attention sur leur cause. Cela inclut des manifestations spectaculaires, des campagnes de désobéissance civile et même des actes de sabotage contre des équipements de pêche.

L'un des slogans les plus controversés des « Animalistes Illuminés » est « Renvoyons les pêcheurs à leurs chères études ». Pour eux, la pratique de la pêche est moralement condamnable et ne devrait pas être considérée comme un loisir légitime. Ils soutiennent que les pêcheurs devraient être encouragés à se reconverter dans d'autres domaines, plus respectueux de l'environnement et des animaux.

Malgré les controverses, les « Animalistes Illuminés » restent déterminés à poursuivre leur combat pour le bien-être animal. Ils continuent d'attirer l'attention sur les pratiques de pêche qu'ils jugent inacceptables, tout en appelant à un changement radical dans la façon dont la société traite les animaux non humains. Qu'on les considère comme des visionnaires courageux ou des extrémistes dangereux, il est indéniable que les « Animalistes Illuminés » ont secoué le débat sur les droits des animaux et la légitimité de certains loisirs.

Il est clair que les pêcheurs sont confrontés à des défis de plus en plus importants de la part des opposants à la pêche, des animalistes et des écologistes extrémistes. Ces groupes peuvent profiter de l'apathie au sein de notre communauté pour faire avancer leurs agendas et influencer les politiques et les opinions publiques.

Il est temps de prendre conscience de cette situation et d'adopter une approche proactive pour défendre nos intérêts et nos droits en tant que pêcheurs. Cela implique de passer à l'offensive sur les plans politique, juridique et de communication.

Il est temps pour nous, pêcheurs, d'être fiers de ce que nous sommes et de ce que nous représentons. Nous devons être unis et déterminés à défendre nos droits et nos traditions contre toute attaque extérieure. En passant à

l'offensive de manière coordonnée et stratégique, nous pouvons inverser la tendance et protéger l'avenir de la pêche de loisir pour les générations à venir.

Les récentes annonces ont fait état des pressions grandissantes exercées par le lobby agricole sur les ressources en eau, suscitant des inquiétudes croissantes au sein des associations de protection des milieux aquatiques. Alors que l'agriculture est essentielle à notre alimentation et à notre économie, les pratiques intensives et les intérêts commerciaux mettent de plus en plus en danger l'eau, considérée comme un patrimoine universel indispensable à la vie.

Pour les associations de pêche de loisir et de protection des milieux aquatiques, cette situation représente une menace directe pour les écosystèmes aquatiques fragiles et pour les activités récréatives telles que la pêche. En effet, l'eau est le fondement même de ces environnements, et toute altération de sa qualité ou de sa disponibilité peut entraîner des conséquences désastreuses sur la faune et la flore aquatiques.

Le lobbying agricole vise principalement à obtenir des politiques qui favorisent l'usage intensif de l'eau pour l'irrigation des cultures, au détriment d'autres usages tels que la préservation des écosystèmes aquatiques ou la satisfaction des besoins en eau potable des populations locales. Cette pression est d'autant plus préoccupante que l'eau est un bien commun, vital pour la survie de toutes les formes de vie sur terre.

Les conséquences de ces politiques favorables à l'agriculture intensive sont déjà visibles dans de nombreuses régions, où la surexploitation des ressources en eau a conduit à l'épuisement des nappes phréatiques, à la diminution des débits des rivières et à la pollution généralisée des cours d'eau. Ces impacts se font sentir de manière particulièrement alarmante dans les zones où la pêche de loisir est une activité importante, privant les pêcheurs de leurs lieux de pratique habituels et menaçant la survie des espèces aquatiques.

Pourtant, malgré ces défis, il est impératif que l'opinion publique se réveille et prenne conscience de l'urgence de protéger les milieux aquatiques. La crise mondiale de l'eau, caractérisée par la rareté croissante des ressources en eau douce et la pollution généralisée des cours d'eau, exige une action immédiate et concertée de la part de la société dans son ensemble.

Les citoyens doivent demander des politiques gouvernementales plus strictes pour réguler les activités humaines qui menacent les milieux aquatiques, ainsi que des investissements accrus dans la recherche et la gestion des ressources en eau. De plus, il est essentiel d'éduquer le public sur l'importance des écosystèmes aquatiques et sur les actions qu'ils peuvent entreprendre au quotidien pour les protéger, comme la réduction de la consommation d'eau, la limitation de l'utilisation de produits chimiques et la participation à des initiatives de nettoyage des rivières.

En fin de compte, la protection des milieux aquatiques ne peut pas attendre. Il est temps que l'opinion publique se réveille de son sommeil et prenne position en faveur de la préservation de ces précieux écosystèmes pour les générations futures.

En ce qui concerne l'avenir de nos cours d'eau et des annexes hydrauliques, il est probable qu'ils continueront à être confrontés à des défis croissants en raison de l'urbanisation, de l'agriculture intensive, de la pollution et du changement climatique. Sans une action concertée et déterminée pour inverser ces tendances, la santé des écosystèmes aquatiques continuera à se détériorer, mettant en péril la biodiversité et les services écosystémiques qu'ils fournissent.

Pour les techniciens des rivières chargés de la gestion et de la restauration des milieux aquatiques, la tâche sera certainement difficile. Ils devront non seulement surmonter les obstacles politiques et financiers, mais aussi sensibiliser et mobiliser les parties prenantes locales pour soutenir leurs efforts. Cela exigera un engagement à long terme et une approche participative de la gestion de l'eau, axée sur la collaboration et la prise de décision transparente.

Il est difficile de prédire avec certitude l'accueil que les autorités réserveront à une manifestation de pêcheurs revendiquant la régulation du Grand Cormoran et l'obtention de compensations financières pour les dégâts causés au patrimoine piscicole. Cette question peut susciter des réactions diverses et parfois conflictuelles de la part des autorités et des décideurs politiques.

D'une part, il est possible que les autorités reconnaissent les préoccupations légitimes des pêcheurs concernant les impacts du Grand Cormoran sur les populations de poissons et sur l'équilibre des écosystèmes aquatiques. Dans ce cas, elles pourraient être ouvertes à la discussion et à la prise en compte des demandes des pêcheurs dans l'élaboration de politiques de gestion de la faune sauvage et de protection de la biodiversité.

D'autre part, les autorités pourraient également être réticentes à accueillir favorablement ces revendications, notamment si elles sont confrontées à des contraintes budgétaires ou à des considérations politiques. La régulation du Grand Cormoran peut être un sujet délicat, car il s'agit d'une espèce protégée par la législation européenne et nationale, et toute mesure visant à limiter sa population pourrait être controversée.

En ce qui concerne la demande de compensations financières pour les dégâts causés au patrimoine piscicole, les autorités pourraient être plus ou moins disposées à y répondre en fonction de divers facteurs tels que les ressources disponibles, les priorités politiques et les obligations légales.

Dans tous les cas, il est important que les pêcheurs expriment leurs revendications de manière pacifique, respectueuse et constructive. La mobilisation de la société civile, y compris des pêcheurs, est un élément essentiel de la démocratie et peut contribuer à sensibiliser l'opinion publique et à influencer les décideurs politiques.

Le dernier remaniement ministériel a suscité des inquiétudes légitimes quant à la place accordée aux questions environnementales, en particulier à la gestion de l'eau et de la biodiversité. Le fait que la biodiversité soit désormais reléguée à un sous-secrétariat d'État en charge de la mer, et non plus d'un ministère dédié, soulève plusieurs problématiques importantes.

Tout d'abord, cela envoie un signal inquiétant quant à la priorité accordée à la protection de la biodiversité dans l'agenda politique. La biodiversité est un enjeu crucial qui englobe non seulement la préservation des écosystèmes terrestres et marins, mais aussi la sauvegarde de la diversité génétique, des espèces et des habitats. En la reléguant à un poste subalterne au sein d'un ministère dédié à la mer, cela peut donner l'impression que la biodiversité est considérée comme moins importante que d'autres questions environnementales.

De plus, cela risque de fragmenter la gestion des ressources naturelles, en séparant artificiellement les problématiques liées à la biodiversité terrestre de celles liées à la biodiversité marine. Or, la protection de la biodiversité nécessite une approche intégrée et holistique qui tienne compte des interactions complexes entre les écosystèmes terrestres et marins.

En outre, cette décision risque de compliquer la coordination des politiques environnementales et de réduire l'efficacité des actions entreprises pour protéger la biodiversité. En confiant la responsabilité de la biodiversité à un sous-secrétariat d'État situé en fin de liste ministérielle, il est possible que les ressources et l'attention nécessaires pour faire avancer cette cause soient limitées, ce qui pourrait compromettre la mise en œuvre des politiques et des mesures nécessaires pour lutter contre la perte de biodiversité.

Enfin, cela soulève des questions quant à l'engagement réel du gouvernement envers la protection de l'environnement et la lutte contre le déclin de la biodiversité. Alors que la crise de la biodiversité s'aggrave à l'échelle mondiale, il est impératif que les gouvernements accordent une priorité élevée à cette question et mettent en place des politiques ambitieuses et efficaces pour la préserver.

En conclusion, la relégation de la biodiversité à un sous-secrétariat d'État en charge de la mer soulève des préoccupations légitimes quant à la place accordée à cette question dans l'agenda politique. Il est essentiel que le

gouvernement reconnaisse l'importance cruciale de la biodiversité pour la santé des écosystèmes et le bien-être humain, et qu'il lui accorde la priorité et les ressources nécessaires pour assurer sa préservation à long terme.

Il est clair que les élections européennes sont une occasion importante pour exprimer nos opinions et nos préoccupations en tant que pêcheurs. Nous devons nous mobiliser pour faire entendre notre voix et pour défendre nos droits de pratiquer notre loisir de manière responsable et durable.

Il est essentiel de prendre position contre les partis politiques qui nuisent à nos loisirs et qui soutiennent des politiques préjudiciables à la pêche et à la chasse. Nous devons nous opposer fermement à ceux qui veulent voir nos activités disparaître et qui ignorent les traditions et les valeurs qui nous sont chères.

Il est important de faire entendre notre mécontentement envers les partis tels que « La Macronerie », qui ont adopté des politiques environnementales restrictives sans prendre en compte les intérêts des pêcheurs et des chasseurs. De même, nous devons nous opposer aux « Kmers verts de Yannick JADOT » et à leur soutien inconditionnel à l'interdiction de la pêche, y compris la pêche aux vifs, ainsi qu'à « LFI » (La France insoumise de Mélenchon) et leur position similaire à celle des écologistes.

Le jour des élections européennes, le 9 juin, il est crucial que nous exercions notre droit de vote. C'est notre chance de faire barrage à nos détracteurs et de soutenir les candidats et les partis qui reconnaissent et respectent nos activités de loisir. Nous devons nous assurer que nos voix soient entendues et prises en compte dans les décisions politiques qui affectent notre mode de vie.

Ensemble, en tant que communauté de pêcheurs, nous avons le pouvoir de faire une différence. Mobilisons-nous, exprimons-nous aux urnes et défendons notre droit à pratiquer notre loisir dans le respect de l'environnement et des ressources naturelles.

Merci de m'avoir écouté.

Rapport d'activités de la Fédération de pêche des Ardennes, année 2023

Rapport d'activité du président :

L'année 2023 a été très compliquée car nous avons dû faire face à un contingent d'arrêt maladie très important ce qui a impacté le fonctionnement de la fédération. Cela impactera également les finances de l'année 2023 par la diminution des subventions de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse dans le cadre de notre convention d'animation. En effet, n'ayant pas pu réaliser l'ensemble des missions prévues, il faut tabler sur une baisse de ce subside.

Avec 535 jours d'arrêt maladie cumulés, représentant 30% des 1 825 jours cumulés de l'année, l'année 2023 s'est vu amputer de 1,45 équivalents temps plein (ETP), soit 225 jours de travail en moins.

Je voudrais avant tout remercier les salariés de la fédération pour le travail qu'ils ont réalisé au cours de l'année 2023 en essayant de compenser le manque dû aux différents arrêts de travail.

Mme Aurélie GALAT est venue compléter l'effectif de salarié le 1^{er} décembre 2023. Elle a une mission bien spécifique, qui est de gérer et d'accompagner les changements de statuts des AAPPMA, ainsi que les contraintes administratives liées à ces changements. Elle apporte également une aide dans l'accueil téléphonique et physique de la fédération.

Comme vous avez pu le constater, Aurélie s'est très bien adapté à cette mission. De plus elle s'est parfaitement intégrée à la structure et dans un très bon état d'esprit de convivialité et ce n'est pas moi qui le dit, mais ses collègues de travail.

Je rappelle aux AAPPMA n'ayant pas encore fait leurs changements statutaires, que vous avez jusqu'au 30 juin pour approuver vos nouveaux statuts par une assemblée générale extraordinaire. N'hésitez pas à contacter Aurélie à ce sujet.

Concernant la truite de souche Ardennaise que je vous avais présenté l'année dernière. Le prélèvement de géniteurs sur les ruisseaux exempts de tout alevinage a amené à un petit millier de juvéniles. Les truites font aujourd'hui environ 15 centimètres et M. Jacky HEURTAUX, pisciculteur à Vendresse, est optimiste sur l'évolution de ces poissons qu'il souhaite amener à la maturité sexuelle pour les faire se reproduire.

Concernant la vie de la fédération, le conseil d'administration s'est réuni quatre fois.

Pour ma part, j'ai participé à 130 réunions diverses : AAPPMA, Association Régionale du Grand Est, Union de Bassin Rhin-Meuse, Direction Départementale des Territoires, Préfecture, Tribunal, Agences de l'Eau Rhin-Meuse et Seine Normandie.

Présent à la fédération quotidiennement (3 à 4 heures par jour), j'ai parcouru plus de 15 000 kilomètres pour la fédération. En outre, j'ai apporté mon aide à 10 opérations de pêche scientifique en sauvetage ou en suivi de milieu.

Le 8 et 9 juillet 2023, ce tenait le premier Salon Chasse et Pêche dans les Ardennes au parc des expositions de Charleville-Mézières. Organisé par l'association LIAIZON en partenariat avec la fédération de pêche des Ardennes, ce salon a réuni 80 exposants et plus de 4 000 visiteurs.

Démonstration de leurres, float-tube, démonstration de pêche électrique, simulateur, bassin pédagogique ont animé ces 2 jours de salon. Des conférences sur la pêche et la chasse, un stand de chef cuisinier proposant des recettes de poisson et de gibier ont attiré un public nombreux.

Nous remercions nos voisins Belges qui ont participé à l'animation de ces 2 jours.

A noter que l'association LIAIZON a tenu ses promesses en versant à la Fédération un chèque de 4 376 euros représentant un euro par entrée payante.

En conclusion, une première édition réussie. Ce salon sera reconduit en 2025, le 5 et le 6 juillet, avec le souhait d'agrandir l'espace d'exposition et de devenir un salon référence du Nord Est de la France et de promouvoir notre département.

Aussi, après quatre ans d'absence en raison de la situation sanitaire, le salon « PêcheExpo » de Libramont est revenu en 2023, nous avons effectué un retour réussi dans ce salon uniquement dédié à notre loisir : la pêche. La fédération des Ardennes était en partenariat avec l'URNE, qui a pris en charge financièrement l'organisation et notre participation. Ce salon a été l'occasion de rencontrer des pêcheurs belges qui sont nombreux à venir pratiquer dans notre département (10% des effectifs). Il est à noter que nous délivrons environ 1 300 cartes à des ressortissants belges. La diversité, la qualité de nos milieux, la facilité de mise en œuvre de notre loisir mais surtout la carte Interfédérale attire de plus en plus de pratiquants qui n'hésitent pas à franchir la frontière. Je pense qu'Edouard vous en reparlera tout à l'heure dans son rapport d'activité.

Nous avons accueilli en 2023 dans notre département, les finales nationales pour le titre suprême de champion de France dans trois catégories : Elite, Master et Vétéran. Ces compétitions officielles étaient organisées par la Fédération Française de Pêche Sportive en Eau douce qui est agréée et délégataire du ministère des Sports. La mise en œuvre de ces championnats a été confiée au comité départemental des Ardennes (CD08), présidé par M. Patrick MAGNIER, qui a rempli sa mission avec son équipe de bénévoles issue du CD08, de l'Association de Pêche

des Ballastières Départementales et d'Avenir Ardennes. Bravo et félicitations pour cette organisation sans faille qui met en valeur notre département et le site remarquable des ballastières départementales, haut lieu de la pêche et titulaire du label national pour la promotion de la pêche sportive. Bravo à M. Patrick MAGNIER et à toute son équipe pour cette organisation parfaite reconnue par la FFPS et pour la convivialité pendant l'organisation.

Les ballastières départementales, propriété du Conseil Départemental des Ardennes ont été mises en vente en 2023.

Celles-ci ont été vendues à la Fédération des chasseurs des Ardennes ! Décision que les pêcheurs Ardennais n'ont pas bien comprise. En offrant aux chasseurs un site remarquable de pêche, labélisé au niveau national pour la promotion de la pêche sportive mais aussi un site naturel remarquable, cela nous laisse tous dans le doute. Le plus grave étant la disparition programmée d'une association de pêche de plus de 1 000 membres. Décision forte de conséquences du Conseil Départemental des Ardennes qui impacte la pêche associative de notre département. La fédération ne manquera pas de rappeler à tous ces pêcheurs la position du Conseil Départemental et les conseillers départementaux devront répondre de cette décision lors des prochaines élections cantonales.

Des pourparlers étaient engagés avec la fédération des chasseurs pour le devenir de la pêche sur ces ballastières mais pour le moment, c'est le silence radio de la fédération de chasse des Ardennes.

A croire que nous avons un président du Conseil Départemental des Ardennes qui n'aime pas les pêcheurs car dans une demande soutenue par les conseillers départementaux, notamment M. Pierre CORDIER et M. Kévin GENGOUX concernant la circulation des pêcheurs sur la voie verte a reçu une fin de non-recevoir. Un courrier sur ce sujet se trouve dans vos dossiers. Nous constatons que nous avons un président du Conseil Départemental des Ardennes qui est plus axé sur la chasse dans le département que sur la pêche.

J'en termine avec mon rapport d'activité, je vais passer maintenant la parole aux salariés qui vont vous présenter les missions réalisées au cours de l'année 2023.

En parallèle, je vous invite à vous rapporter à l'annexe 3 dans vos sacs qui traite de façon globale le rapport d'activité 2023 de la fédération, et je passe la parole à Fabrice LENOBLE, responsable de la garderie de la fédération pour vous présenter le rapport d'activités de la garderie.

Ensuite, nous passerons aux différents rapports d'activités des salariés, qui sont compilés dans l'annexe 1, présent dans vos sacs.

Après présentation et explication, il est proposé à l'assemblée de passer au vote :

-	Le rapport d'activités de la Fédération, année 2023	Pour	Contre	Abstention
---	--	------	--------	------------

Nous allons passer maintenant au compte rendu financier qui va vous être présenté par le trésorier fédéral, M. Maurice JEANNELLE.

Rapport financier, présentation des comptes 2023

Le détail de la comptabilité est présent dans vos sacoches, en annexe 2

Bilan					
Actif			Passif		
	31/12/2023	31/12/2022		31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	873 €	1 904 €	Fonds associatifs	93 491 €	93 491 €
Immobilisations corporelles	63 473 €	87 288 €	Report à nouveau	1 137 078 €	693 351 €
Immobilisations financières	5 015 €	15 €	Résultat	43 002 €	443 726 €
Actif immobilisé	69 361 €	89 207 €	Subventions d'investissement	20 852 €	30 561 €
Créances	262 886 €	211 220 €	Fonds propres	1 294 422 €	1 261 129 €
Disponibilités	1 223 836 €	1 136 299 €	Provisions pour charges	16 604 €	- €
Charges constatées d'avance	20 831 €	8 636 €	Emprunts et dettes ets fina...	357 €	4 835 €
Divers	1 244 668 €	1 144 935 €	Dettes fournisseurs	135 326 €	59 382 €
			Dettes fiscales et sociales	44 846 €	34 962 €
			Autres dettes	84 935 €	84 629 €
			Produits constatés d'avance	425 €	425 €
			Dettes	265 532 €	179 398 €
Total actif	1 576 915 €	1 445 362 €		1 576 915 €	1 445 362 €

Compte de résultat	du 01/01/2023 au 31/12/2023	du 01/01/2022 au 31/12/2022
Production vendue	319 396 €	282 823 €
Chiffre d'affaires net	319 396 €	282 823 €
Subvention d'exploitations	351 761 €	255 681 €
Transfert de charges	36 773 €	7 243 €
Autres produits	33 556 €	43 869 €
Total des produits d'exploitations	741 486 €	589 616 €
Achat de marchandises	32 €	- €
Achats de mat. prem. et autres approv.	-207 €	-152 €
Autres achats et charges externes	-255 974 €	-211 891 €
Impôts, taxes et versements assimilés	- 9767 €	-8 692 €
Salaires et traitements	-186 345 €	-200 729 €
Charges sociales	-80 528 €	-79 941 €
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-32 673 €	-30 511 €
Dotations aux provisions pour risques et charges	-16 604 €	- €
Autres charges	-179 313 €	-103 506 €
Total des charges d'exploitations	-761 380 €	-635 421 €
Résultat d'exploitation	-19 893 €	-45 806 €
Produits financiers	8 279 €	2 570 €
Charges financières	-38 €	-119 €
Résultat financier	8 240 €	2 451 €
Produits exceptionnels sur opération de gestion	11 €	2 988 €
Produits exceptionnels sur opération en capital	55 765 €	484 709 €
Produits exceptionnels	55 909 €	487 697 €
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	0 €	0 €
Charges exceptionnelles	0 €	0 €
Résultat exceptionnel	55 909 €	487 697 €
Impôts sur les sociétés	-1 254 €	-616 €
Résultat d'exercice (bénéfice ou perte)	43 002 €	443 726 €

Après présentation et explication, il est proposé à l'assemblée de passer aux votes :

- Le rapport financier de l'exercice 2023	Pour	Contre	Abstention
- Le report à nouveau de l'excédent, arrondi à 43 002 €	Pour	Contre	Abstention

Rapport du commissaire aux comptes

Projet de budget 2024

60. ACHATS	60 600,00 €	70. VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVICES	33 875,00 €
604. Achats d'études et prestations de services	- €	706. Ventes de prestations de services animation loisir pêche	2 900,00 €
605. Achats de matériel, équipement et travaux	- €	706. Ventes de prestations de services publicité « Pêche Actu »	2 125,00 €
606. Achats non stockés matières et fournitures, petits équip.	35 900,00 €	706. Ventes de prestations de services pêche électrique	20 000,00 €
606. Achats de poissons, Aisne	22 000,00 €	706. Ventes de prestations de services vidéo comptage	2 000,00 €
606. Achats équipement gardes-pêche particuliers fédéraux	2 500,00 €	706. Autres produits (livraisons cartedepeche.fr, ...)	500,00 €
608. Frais accessoires d'achats	200,00 €	708. Participations à l'assemblée générale	3 600,00 €
		708. Locations étang d'Elan + autres	2 750,00 €
61. SERVICES EXTERIEURS	114 320,00 €	74. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	348 102,00 €
611. Sous-traitance générale	22 070,00 €	741. Subvention AAPPMA (participation)	5 750,00 €
613. Locations	27 500,00 €	741. Subvention FNPF	179 568,00 €
615. Entretien et réparations	8 400,00 €	741. Subvention Conseil Départemental des Ardennes	6 000,00 €
616. Primes d'assurances	9 500,00 €	741. Subvention Agence de l'Eau Rhin-Meuse	69 000,00 €
617. Etudes et recherches	1 150,00 €	741. Subvention Agence de l'eau Seine-Normandie	60 000,00 €
618. Documentation, frais promotion loisirs pêche	45 700,00 €	741. Subvention Région Grand-Est, DREAL, ...	22 784,00 €
		741. Autres subventions	5 000,00 €
62. AUTRES SERVICES EXTERIEURS	122 000,00 €	75. AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	295 750,00 €
621. Personnel extérieur à l'association	1 250,00 €	754. Ressources liées à la générosité du public	3 000,00 €
622. Rémunération intermédiaires et honoraires	20 500,00 €	755. Contributions financières OPCO (OCAPIAT)	750,00 €
623. Publicité, publications, relations publique	22 000,00 €	756. Cotisations fédérales	290 000,00 €
624. Transports de biens et collectifs du personnel	- €	756. Cotisations URNE	- €
625. Déplacements, missions et réception	66 500,00 €	758. Produits sur infractions pêche	2 000,00 €
626. Frais postaux et frais de télécommunications	6 800,00 €		
627. Services bancaires et assimilés	500,00 €	76. PRODUITS FINANCIERS	11 000,00 €
628. Divers	4 450,00 €		
		77. PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 700,00 €
63. IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	11 050,00 €		
631. Impôts taxes et versements assimilés sur rémunérations	3 700,00 €	78. REPRISE SUR AMORTISSEMENT, PROVISIONS	- €
633. Impôts taxes et versements assimilés sur rémunérations	1 500,00 €		
635. Autres impôts, taxes et versements assimilés	5 850,00 €		
		REPRISE SUR POLLUTION DE L' AISNE	57 000,00 €
64. CHARGES DU PERSONNEL	340 000,00 €	<i>(achat de poisson, part FD sur travaux et ETP avec dépenses d'accompagnement)</i>	
641. Rémunération du personnel	229 320,00 €		
645. Charges de sécurité sociale et prévoyance	110 680,00 €	REPRISE SUR LES EXERCICES ANTERIEURS	45 008,00 €
65. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	118 955,00 €		
651. Redevances pour concession, brevets, licences...	2 605,00 €		
658. Travaux milieu et subventions accordées	116 350,00 €		
66. CHARGES FINANCIERES	10,00 €		
67. CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €		
68. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS	33 500,00 €		
	800 435,00 €		800 435,00 €

Après présentation et explication, il est proposé à l'assemblée de passer aux votes :

- Le projet de budget 2024 équilibré à 800 435 €	Pour Contre Abstention
--	----------------------------

Présentation de la réciprocité URNE



Remise des médailles du mérite associatif

Ces médailles que nous allons remettre sont l'occasion d'honorer celles et ceux qui jouent un rôle essentiel en faveur de la pêche et de la protection des milieux aquatiques.

Mesdames et Messieurs les présidents et délégués mais aussi vos comités respectifs, le rôle éducatif que vous endossez est primordial et indispensable. Je tiens également à féliciter l'ensemble de vos bénévoles qui anime le tissu associatif de la pêche de loisir.

Vous êtes les gardiens d'une éthique et le relais de valeurs à transmettre de respect, de fraternité et d'engagement désintéressé. Tout ceci est une force et une vitalité pour notre Fédération et vos AAPPMA. Je tiens à saluer votre engagement envers la pêche associative et vous félicite tous sincèrement.

Appel des récipiendaires

AAPPMA de BLAGNY La Blagnynoise Médaille d'Argent pour M. Franck KLINOWSKI

Membre actif depuis plus de 20 ans, secrétaire de votre association. Votre engagement halieutique est reconnu par votre dévouement à votre association. Félicitations par votre engagement auprès de votre AAPPMA.

AAPPMA de FUMAY La Tranquillité 2^{ème} Médaille de Bronze pour Mme Céline PIELTAIN

Membre très active, vous remplissez un rôle primordial dans l'association en tant que trésorière. Vous avez toujours su vous intégrer dans un monde de la pêche où l'investissement des femmes est très rare. Vous êtes une personne active au sein de votre AAPPMA et toujours fidèle au poste lors de manifestations de votre AAPPMA. Vous méritez, Céline, cette reconnaissance et cette distinction pour votre engagement dans le monde associatif de la pêche de loisir.

AAPPMA de FUMAY La Tranquillité 2^{ème} Médaille d'Or pour M. Jean-Claude BASTIEN

Membre de l'association depuis plus de 30 ans, secrétaire de votre AAPPMA La Tranquillité de Fumay, très dévoué à votre association. Vous participez activement à toutes les manifestations organisées par votre AAPPMA. Vous méritez M. BASTIEN, cette reconnaissance et cette distinction pour votre engagement associatif dans le monde de la pêche de loisir.

AAPPMA de FUMAY La Tranquillité 2^{ème} Médaille d'Or pour M. Charles SNOECK

Depuis plus de 40 ans, vous militez pour la pêche associative. De plus, vous êtes vérificateur aux écritures comptables de votre association. Vous participez activement aux animations de votre AAPPMA et votre engagement est reconnu. Vous méritez M. SNOECK, cette distinction et reconnaissance pour votre engagement associatif dans le monde de la pêche de loisir.

**AAPPMA de MATTON CLEMENCY L'Aulnoye
Médaille d'Or pour M. Pascal DIEU**

Votre engagement depuis plus de 30 ans montre toute l'implication de votre personne pour votre AAPPMA de MATTON-CLEMENCY. Votre engagement et votre énergie sont très précieux pour votre association, félicitation pour votre engagement.

**AAPPMA de MATTON CLEMENCY L'Aulnoye
Médaille d'Or pour M. Daniel DIDIER**

Votre engagement depuis de nombreuses années témoigne de toute l'implication de votre personne pour votre AAPPMA. Votre engagement et votre énergie sont très précieux pour votre association, félicitation pour votre engagement.

**AAPPMA de MATTON CLEMENCY L'Aulnoye
Médaille d'Or pour M. Jean-François BERTHOLET**

Votre engagement depuis de nombreuses années affirme toute l'implication que vous portez pour votre AAPPMA. Cet engagement et votre énergie sont particulièrement précieux pour votre AAPPMA, félicitation pour votre engagement.

**AAPPMA de MATTON CLEMENCY L'Aulnoye
Médaille de Bronze pour M. Louis SZYMANSKI**

Un engagement exceptionnel pour un jeune dans son AAPPMA, félicitation à Louis pour son engagement et peut être pour un futur bénévole, responsable de l'association, qui suit les traces de son grand-père Jean Paul, et de son père Jean Philippe. Félicitation à toi et continue de t'investir dans ton AAPPMA locale.

**AAPPMA de MOUZON Les Intrépides
Médaille d'Or pour M. Bernard BEAUBOUCHEZ**

Membre dévoué de son AAPPMA depuis plus de 30 ans, vous animiez déjà des initiations pêche sous la présidence de M. Jean FRENOIS. Vous participez activement à l'organisation des concours de pêche, vous participez à toutes les opérations de nettoyage, de rempoissonnement mais aussi à tout ce qui concerne les milieux aquatiques de Mouzon et plus particulièrement à l'entretien de l'étang de la ville de Mouzon. Bravo pour votre engagement associatif, cette distinction et cette reconnaissance vous honore.

**AAPPMA de OSNES L'Aulnoise
Médaille d'Or pour M. Georges ORIO**

Membre indispensable de votre association, présent à toutes les manifestations, rempoissonnement, veille au bon respect du code de bonne conduite. Fervent protecteur des milieux aquatiques. M. ORIO, votre engagement dans votre AAPPMA de Osnes mérite l'octroi de cette reconnaissance. Félicitations à vous.

AAPPMA de ASFELD L'Avenir

- V : Distribution de la revue « Pêche08 » en même temps que l'achat des cartes de pêche.
- R : Tout d'abord, je voudrais rappeler que la revue « Pêche08 » est téléchargeable sur le site peche08.fr, et un lien est accessible pour le consulter dès l'achat d'une carte de pêche via www.cartedepeche.fr. Je sais que tout le monde n'est pas familiarisé avec l'informatique. Toutefois je vais mettre en place un circuit de distribution de cette revue afin qu'elle soit en place chez les dépositaires de cartes très rapidement c'est-à-dire avant le 31 décembre en mobilisant les gardes fédéraux et les administrateurs des secteurs définis.

AAPPMA de FUMAY La Tranquillité 2^{ème}

- V : Taille de la Perche limitée entre 20 et 30 cm.
- R : Comme chaque année, la réponse est toujours la même, ce vœu ne peut être retenu, car la perche est le poisson dont la reproduction est la plus prolifique et qui ne demande pas de biotope particulier, une simple herbe ou branche lui suffit. Protéger la perche par une taille augmentera le risque de nanisme pour cette espèce.
- V : Quitus de la circulation des véhicules à moteur sur la voie verte en vue de se rendre sur un lieu de pêche.
- R : Comme je vous l'ai indiqué dans mon rapport d'activités, nous avons mis au sein de la fédération une commission spéciale pour ce problème composé de M. Pierre CORDIER, Député et membre du Conseil Départemental des Ardennes, M. Kevin GENGOUX, membre du conseil départemental des Ardennes, M. Pierre DEWOITINE, secrétaire de la fédération et de M. Michel HENRIET, secrétaire adjoint.

Un courrier émanant de la fédération a été remis en main propre par M. Pierre CORDIER au Président du Conseil Départemental, M. Noël BOURGEOIS, celui-ci a reçu une fin de non-recevoir. Vous avez dans vos sacs le courrier en question. Je vous invite donc à vous rapprocher de vos conseillers départementaux afin de trouver une solution à cette situation qui commence à irriter sérieusement le monde de la pêche.

- V : Remettre la régulation des Cormorans.
- R : Comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure dans mon rapport d'activités, le Cormoran est une espèce protégée par l'Europe et l'Etat Français. La pression des protecteurs des animaux et la LPO qui n'hésite pas à faire casser les arrêtés de tirs du Cormoran. L'arrêté ministériel a été pris pour 3 ans (2023-2025), ce qui veut dire que l'on ne pourra pas renégocier le tir du Cormoran avant 2026.

Mais, je vous rappelle que les élections Européennes auront lieu le 9 juin, c'est peut-être le moment de faire entendre notre voix et de faire barrage à tous nos détracteurs politiques qui voudraient mettre la pêche en difficulté, et comme je vous l'ai indiqué dans mon rapport moral, vous devez aller voter et faire barrage à tous nos détracteurs qui voudraient voir la pêche disparaître.

AAPPMA de RETHEL La Rethéloise

V : Les AAPPMA qui le demande, peuvent-elles recevoir un compte rendu des principales décisions prises par la fédération de pêche des Ardennes

R : En 2022 et 2023, nous vous avons présenté un projet de digitalisation, nommé Nautilus. Ce projet répondait à cet enjeu d'accès et de partage d'informations de la fédération envers les AAPPMA. Malheureusement, par manque de moyen humain, le déploiement de la solution auprès de vous, AAPPMA, s'est vu stoppé. Je reste confiant en l'avenir pour le déploiement de cette solution, mais il faudra pour cela que la fédération retrouve des moyens humains.

AAPPMA de SEMUY La Gaule

V : Carte de pêche trop chère pour peu d'endroits de pêche.

R : Dans la région Grand-Est, la carte de pêche dans les Ardennes est la moins cher. De plus, le prix de 86 € n'est pas, à mon sens, excessif pour un loisir que vous pouvez exercer 365 jours sur 365, 24h/24. Et pour la carte interfédérale, 110 € où vous pouvez pêcher partout en France à 4 lignes sur le domaine public et sur les AAPPMA de 1^{ère} catégorie réciprocaire.

V : Nettoyage du contre halage :

R : Je vous invite à contacter VNF et demander l'autorisation d'entretenir le contre halage et de programmer des journées de nettoyage comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure dans mon rapport.

V : Cyclistes et trottinettes signalés par un dispositif sonore.

R : Tout d'abord, je voudrais vous rappeler que les véhicules à moteur sont interdits sur la voie verte donc les vélos et les trottinettes électriques ne devraient pas emprunter la voie verte. Ensuite, cela ressort du Conseil Départemental et non de la fédération de pêche. Nous n'avons aucun droit de réguler la circulation sur la voie verte.

V : Interdire d'interdire la pêche au vif

R : Je pense que je vous ai répondu dans mon rapport moral de tout à l'heure.

AAPPMA de WAGNON La Rozière

V : Imposer la suppression des arpillons pour la pêche à la truite et aux carnassiers

R : Il n'est pas du ressort de la fédération d'imposer des modes de pêche, si vous le souhaitez, vous pouvez l'introduire dans le code de bonne conduite de votre AAPPMA. Je vous rappelle que les codes de bonne conduite ne peuvent pas être plus restrictif que la loi pêche et en aucun cas les gardes-pêche ne pourront intervenir sur les manquements au code de bonne conduite.

V : Descendre le nombre de capture autorisée à 2 truites par jour et par pêcheur

R : Idem que la réponse ci-dessus concernant les ardillons.

V : Interdire la pêche au vif

R : Idem, je pense que je vous ai répondu dans mon rapport moral de tout à l'heure. Interdire la pêche au vif est à contre-courant des l'ensemble de la communauté des pêcheurs et de la fédération nationale.

Questions diverses

Avant de laisser la parole à nos invités, nous allons passer aux questions diverses. Un micro est à votre disposition, vous ne manquerez pas de vous présenter et de renseigner votre AAPPMA de rattachement.

Intervention des personnalités

Nous arrivons au terme de notre assemblée générale ordinaire. Je vous remercie de votre participation active et j'aimerais savoir s'il y a des candidats pour l'organisation de l'assemblée générale ordinaire 2025 de la fédération de pêche des Ardennes ?

Un apéritif d'honneur va vous être servi ici même. Le repas aura lieu, comme vous le savez, à Haybes. Un fléchage a été mis en place afin de contourner les travaux de la rue Saint Louis.

Fédération des Ardennes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

P. A Ardennes Emeraude – 08090 TOURNES
+ 33 3 24 56 41 32 | contact@peche08.fr

www.peche08.fr



*Assemblée Générale
du 20 avril 2024*

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

SOMMAIRE

3

Sauvons nos rivières | Acte 3

7

Présentation de la structure

8

Appui pour les AAPPMA

12

Développement du loisir pêche

17

Protection des milieux aquatiques

24

Surveillance des milieux



MANIFESTE

SAUVONS NOS RIVIÈRES

ACTE 3 : CONNAÎTRE ET AGIR

Apprenons à écouter la nature pour la protéger

La rivière est un écosystème précieux et fragile. Lieu de vie, de rencontres et d'interactions à préserver, la rivière héberge, nourrit, protège, transporte, régule... La ressource en eau est à la confluence de multiples enjeux et bénéfices écologiques, sociaux et économiques. C'est un bien commun inestimable et inaliénable qui doit être considéré, géré et protégé en conséquence.

De tous temps, elle a été convoitée, prélevée, modifiée, faisant l'objet de recherches et d'investigations, d'aménagements et de travaux, notamment pour garantir les usages et bienfaits qu'on lui connaît pour l'humanité, mais aussi pour comprendre et protéger tout le vivant qui dépend d'elle, en particulier dans le contexte du dérèglement climatique.

Connaître quoi ? Pourquoi ? Comment ? Les objectifs sont nombreux : suivre, évaluer, (ré)agir, protéger, anticiper les décisions, favoriser une gestion partagée, responsable et durable de la ressource en eau, s'adapter aux changements globaux...

Depuis les premiers suivis réguliers de la qualité des cours d'eau dans les années 1970 portant sur 66 paramètres, le réseau de stations de surveillance a évolué pour concerner aujourd'hui l'ensemble du territoire avec près de 5 000 stations et plus de 800 paramètres couvrant la physico-chimie, la biologie, l'hydromorphologie ou la recherche et la quantification de polluants chimiques.

Aux côtés de nombreux partenaires (État et ses administrations, Agences de l'eau et OFB, collectivités locales, organismes de recherche, APNE ...), la FNPF et le réseau associatif de pêche de loisir contribuent activement à l'acquisition de connaissances.

72%

des Français estiment importante la présence d'un cours d'eau à proximité de chez eux.

65%

*pratiquent une activité régulière à proximité ou dans un cours d'eau (balades, sport, baignade, nautisme, pêche...).*¹

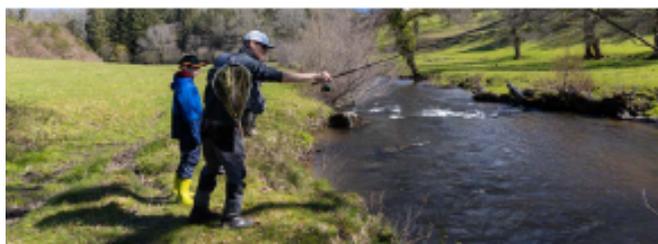


¹ D'après le sondage FNPF / Harris Interactive d'octobre 2023 « Cours / plans d'eau et leur biodiversité : perception et niveau de connaissance des Français et des pêcheurs ».

Les cours d'eau sous étroite surveillance

Acquérir la connaissance : l'ADN du réseau associatif de la pêche de loisir

De la connaissance pure permettant la caractérisation d'une nouvelle espèce (comme le brochet aquitain ou l'alose méditerranéenne) à la gestion en passant par le suivi, les Structures Associatives de Pêche de Loisir (SAPL) y consacrent des moyens humains, techniques et financiers considérables. Elles disposent d'une expertise fine et précieuse qui font d'elles des productrices de données légitimes, fiables et incontournables.



Ces dix dernières années, la FNPF a ainsi accordé près de 4,5 millions d'euros à la réalisation d'actions de connaissance par les structures piscicoles : Plans Départementaux de Gestion Piscicole, Atlas de biodiversité piscicole, listes rouges régionales, suivi d'espèces exotiques envahissantes, études préalables et évaluation de travaux de restauration des milieux...

Tous organismes confondus, près de 2 000 pêches de connaissance sont ainsi réalisées chaque année, en particulier par les fédérations de pêche. Environ 3 000 sondes thermiques sont suivies par les SAPL en cours d'eau, sans compter celles déployées par les autres acteurs (syndicats, EPTB...).

L'ensemble des données ainsi recueillies alimentent des bases de données offrant aux décideurs un panorama complet, fiable et actualisé de la situation des milieux aquatiques et de leur biodiversité.

Sécuriser, centraliser et valoriser la connaissance : la donnée au service des écosystèmes aquatiques

Animée par une véritable volonté de valoriser et partager la quantité considérable de données détenues par son réseau, la FNPF a développé le système d'information de la pêche de loisir ou SI Pêche. Après trois ans de travaux, une première version, livrée à l'automne 2023, sécurise et bancarise les précieuses informations des SAPL², tout en facilitant leur exploitation et leur mise à disposition en interne comme en externe. Les données relatives au patrimoine piscicole (pêches d'inventaire) peuvent dorénavant intégrer cet outil, qui sera progressivement enrichi de toute donnée

susceptible de renseigner sur l'état permanent d'un cours d'eau (débit, poissons, thermie, classification administrative...).

Ce nouvel outil s'inscrit dans une organisation nationale de la connaissance de l'environnement reposant notamment sur trois systèmes d'information fédérateurs sur l'Eau (SIE), la Biodiversité (SIB) et le Milieu Marin (SIMM). D'origine étatique, scientifique, associative ou citoyenne, cet écosystème constitue le terreau fertile de la protection. Le SI Pêche est l'un de ses composants majeurs.

Développer la connaissance : la pêche, un réseau exceptionnel d'observateurs

La nouvelle stratégie nationale biodiversité 2030 « Vivre en harmonie avec la nature », dévoilée en juillet 2023, préconise de développer et valoriser la connaissance des données et enjeux biodiversité, rappelant ainsi l'impérieuse nécessité de connaître avant d'agir !

La connaissance actuelle, bien qu'experte et dense, ne peut suffire pour conduire une action adaptée, raisonnée et aux effets souhaités, en particulier à l'aune du changement climatique. Le suivi de l'évolution thermique et hydrologique de nos cours d'eau est à ce titre essentiel et n'en est pour l'instant qu'à ses prémices.

Les pêcheurs se sont ainsi portés candidats pour la mise en place d'un véritable observatoire des milieux aquatiques et apparaissent les plus légitimes au regard de leur expertise reconnue, de la densité de

leur maillage et de leur présence quotidienne sur le terrain, au plus près des écosystèmes aquatiques.

Au-delà de la température et du débit, il conviendra d'identifier les indicateurs de cet observatoire, afin de disposer d'une connaissance globale et en temps réel de nos cours d'eau (pathologies diverses, actions de renaturation entreprises, atteintes recensées ...).

Le recueil de ces données et leur valorisation dans l'observatoire revêtent un enjeu majeur au carrefour des enjeux de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) et de l'ensemble des modèles et politiques touchant l'eau de près ou de loin (biodiversité, économie, loisirs...), notamment en vue de la sensibilisation des citoyens à ces enjeux. Il ne nous est pas permis d'échouer !

² Le SI Pêche contient des pêches d'inventaire remontant pour certaines à 1972 sur la diversité piscicole, la structure des peuplements, les évolutions de biomasses et potentiellement les effets dans le temps du changement climatique et des pressions subies par les milieux.

L'eau est l'affaire de tous !

L'eau : une ressource commune fragile

La prise de conscience des enjeux liés à l'eau et de la nécessité de la préserver a pris un tournant en octobre 2000 avec l'adoption de la Directive Cadre européenne sur l'Eau 2000/60/CE. Transposée en droit français, elle oriente toute la politique de l'eau vers des objectifs de résultat, parmi lesquels la non-dégradation des ressources et des milieux, ainsi que l'atteinte du bon état des eaux, grâce à un ensemble de mesures fixées dans les SDAGE³.

Malgré une forte mobilisation, l'évaluation est sans appel : moins de la moitié des cours d'eau et moins du tiers des plans d'eau sont en bon état, pour des raisons différentes (physiques, chimiques, quantitatives...) qui parfois se cumulent. Le chemin est encore long mais l'ambition des prochaines générations ne doit pas être réduite.

Le réseau associatif de pêche de loisir engagé dans la gestion des milieux aquatiques et de leur biodiversité

Face à ce constat, les fédérations de pêche et leurs associations réalisent le document de référence sur les poissons et les rivières : le Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources Piscicoles (PDPG). Construit sur la base d'une trame nationale unique élaborée en concertation avec le ministère de l'Écologie et soutenue par l'Office Français de la Biodiversité, le PDPG est réalisé avec de nombreux acteurs du département. Il dresse un bilan de l'état de chaque rivière et des poissons qui y vivent, afin de proposer des solutions aux problèmes identifiés.

Pour ce faire, de nombreux outils sont mis en œuvre : inventaires de la faune et de la flore aquatiques, suivis physico-chimiques, recensement et caractérisation des ouvrages, relevés topographiques... Ce document départemental central est approuvé par le préfet.

Le peuplement piscicole constitue un indicateur clé de l'état de nos rivières, preuve que le travail d'acquisition et d'analyse des connaissances effectué par les SAPL est précieux pour éclairer la décision, mais aussi indispensable pour la gestion et la préservation.

45% & 75% déclarent être investis dans la protection des cours d'eau⁴
des Français des pêcheurs

Partager la connaissance pour éveiller les consciences et favoriser l'appropriation collective

Pour porter ses fruits et avoir la meilleure résonance, la connaissance ne peut se cantonner à un cercle de convaincus et d'engagés. Les actions de sensibilisation sont essentielles et doivent être portées à toutes les échelles et par tous les acteurs pour modifier durablement notre rapport à l'eau.

Alors que la quasi-totalité des Français (97%) considèrent qu'il est important de préserver les cours d'eau et affirment y être très attachés, plus de la moitié d'entre eux déclarent mal connaître la flore et la faune aquatiques.⁴

Pour combler cet écart entre lien affectif et connaissance réelle, il est plus que nécessaire de rapprocher chaque citoyen de sa rivière en l'éclairant davantage sur les enjeux associés.

Il convient notamment d'informer les citoyens des menaces qui pèsent sur les rivières, donc indirectement sur eux-mêmes. Plus globalement, il s'agit de les sensibiliser aux enjeux de protection de la nature en leur proposant des actes concrets pour

contribuer à leur mesure au quotidien (sobriété des usages, sciences participatives, non dégradation de l'environnement, bénévolat associatif pour la protection des milieux...). Le réseau de la pêche de loisir s'y emploie déjà de manière significative : en 2022, près de 15 000 interventions en milieu scolaire ou périscolaire et auprès du grand public ont permis de sensibiliser plus de 200 000 personnes.



³ Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau au niveau d'un bassin hydrographique

⁴ D'après le sondage FNPF / Harris Interactive d'octobre 2023 « Cours / plans d'eau et leur biodiversité : perception et niveau de connaissance des Français et des pêcheurs ».



Et demain, quelle ambition pour l'Eau ?

Outre le porté à connaissance, Indispensable pour éveiller les consciences, ce 3^{ème} acte « Sauvons Nos Rivières » Interpelle également les Institutions en rappelant la responsabilité et les obligations de chacun en matière de préservation de l'environnement et d'adaptation au réchauffement climatique.

La FNPF et son réseau associatif portent ainsi 3 revendications essentielles pour l'avenir.

1.

Créer un ministère de l'Eau

- Défendre l'eau et ses usages, en tant que source de vie ;
- Définir une nouvelle politique de l'eau circonstanciée et ambitieuse, cohérente avec les stratégies et planifications liées, ainsi qu'avec les autres politiques sectorielles ;
- Allouer des moyens humains et financiers dédiés permettant d'amplifier les actions d'observation, de surveillance ou de police, mais aussi de mener une politique solide et nécessaire d'acquisition de connaissances.

2.

Instaurer un nouveau rapport à l'eau

- Sensibiliser et impliquer le citoyen sur les enjeux de l'eau, de la protection des milieux et de la biodiversité, en encourageant la modération des usages ;
- Informer et accompagner les institutionnels dans une gestion anticipée, équilibrée et équitable du bien commun qu'est l'eau ;
- Responsabiliser les filières économiques les plus consommatrices en eau ;
- Adapter la réglementation aux enjeux de l'eau et notamment asseoir la notion de sobriété.

3.

Poursuivre et mobiliser la connaissance

- Mettre en place techniquement et financièrement un véritable observatoire des milieux aquatiques naturels avec des indicateurs pérennes et partagés, dont la thermie doit constituer un élément central ;
- Mutualiser les compétences de l'ensemble des acteurs dans une interdisciplinarité effective et efficace ;
- Mettre à profit les nouvelles technologies à l'image du SI Pêche ou de VigiEau⁵ ;
- Faire de la thermie, aux côtés du débit notamment, un véritable outil de gestion et de décision en matière de politique de l'eau.



Rejoignez le mouvement #SauvonsNosRivieres

aux côtés des Structures Associatives de Pêche de Loisir.

www.sauvonsnosrivieres.fr

Découvrez nos initiatives sur [Facebook](#), [X](#), [YouTube](#).

Campagne réalisée avec le soutien de OFP



⁵ Plateforme informatique du ministère de l'Écologie renseignant les particuliers sur les éventuelles restrictions d'eau en période de sécheresses

PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

Missions et compétences de la FDAAPPMA 08

La Fédération des Ardennes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA 08) est une association loi 1901 chargée de missions d'intérêt général, ce qui lui confère le caractère d'établissement d'utilité publique. Elle a pour objet :

- Le développement durable de la pêche amateur, la mise en œuvre d'actions de promotion du loisir pêche par toutes mesures adaptées, en cohérence avec les orientations nationales ;
- La protection des milieux aquatiques, la mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole départemental.

Ainsi, différentes compétences lui sont attribuées :

- Promouvoir le loisir pêche et éduquer à l'environnement en participant à des manifestations, en organisant des animations à destination du grand public, tout cela en communiquant via les réseaux sociaux,
- Favoriser l'accessibilité du loisir pêche en aménageant des mises à l'eau et des postes de pêche partagés (pontons pour personne à mobilité réduite) et favoriser la réciprocité,
- Connaître les milieux en mettant en place divers suivis (piscicoles et autres) sur l'ensemble du département,
- Protéger les écosystèmes aquatiques en restaurant les milieux, en favorisant la continuité écologique et ayant des programmes de repeuplements,
- Surveiller les cours d'eau en luttant contre les atteintes portées aux milieux et en développant un réseau de gardes-pêche.

Pour mener à bien ses missions, la FDAAPPMA 08 peut compter sur l'implication locale de ses Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA). Elles œuvrent ensemble pour la préservation des écosystèmes aquatiques et pour une pêche de loisir durable.

Conseil d'Administration

La politique de la FDAAPPMA 08 est définie et mise en place par le Conseil d'Administration. Le Bureau est composé de Michel ADAM, Président, de Roger HOUADEC, Vice-Président, de Maurice JEANNELLE, Trésorier, de Jean-Marie CHARLIER, Vice-Trésorier, de Pierre DEWOITINE, Secrétaire, de Christian BUISSON, Vice-Président 1^{er} catégorie et de Michel HENRIET, Vice-Président 2^e catégorie et secrétaire adjoint. Les administrateurs et administratrices viennent le compléter avec Bernard BEAUMALE, Noé BOVRISSE, Valérie DOUDOUX, Patrick FLOQUET, Didier LEPETZ et Martine VANDENBERGHE.

Équipe de salarié·e·s

Pour suivre et décliner la politique de la structure, les membres du Conseil d'Administration peuvent s'appuyer sur une équipe de 8 salarié·e·s : Valérie ERNANDES, Directrice, Valentin MIETTE, Assistant administratif, Aurélie GALAT, Employée administrative (CDD), Édouard KLEIN, Chargé de développement, Michaël KOBUSINSKI, Responsable Technique, Benoît BOUDSOCQ, Technicien milieu aquatique, Laura PAGANI, Technicienne milieu aquatique (CDD) et Cindy GÉRARDOT, agent d'entretien.

En 2023, la FDAAPPMA 08 a reçu trois stagiaires dans le cadre de leur cursus scolaire : Apolyne COURLEUX, en 3^e année de Licence de Biologie des organismes et des populations à l'Université de Lille (2 mois), Guillaume BELTRAMI, en BTSA Gestion et Protection de la Nature au Campus Agro Environnemental de Saint-Laurent (13 semaines) et Bastien RAVIGNEAUX, en 1^{er} Bac Pro Gestion des Milieux Naturels et de la Faune de Saint-Laurent également (3 semaines).



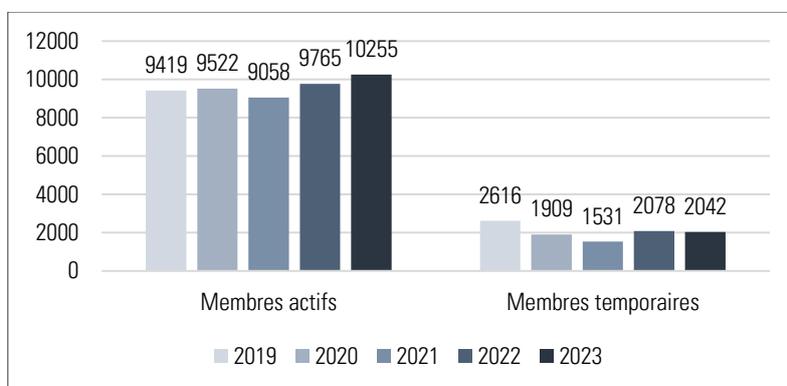
APPUI POUR LES AAPPMA

Le pôle administratif, de part les nombreuses tâches qu'il effectue, permet de mener à bien et sereinement les missions, internes et avec les AAPPMA, de la FDAAPPMA 08 tout au long de l'année.

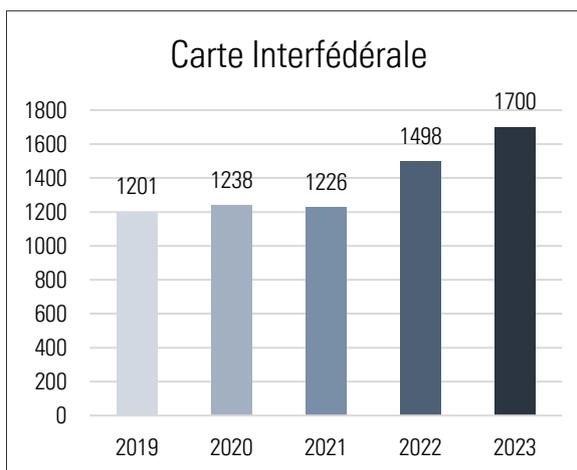
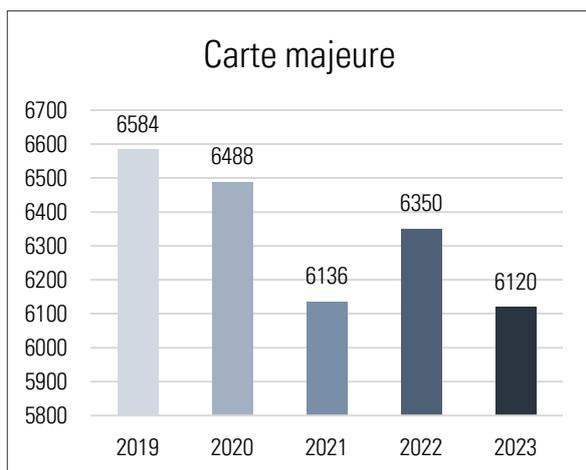
Informations sur les ventes de carte de pêche

En 2023, ce sont au total 13 768 cartes de pêche qui ont été achetées dans le département des Ardennes, soit 4% de plus qu'en 2022.

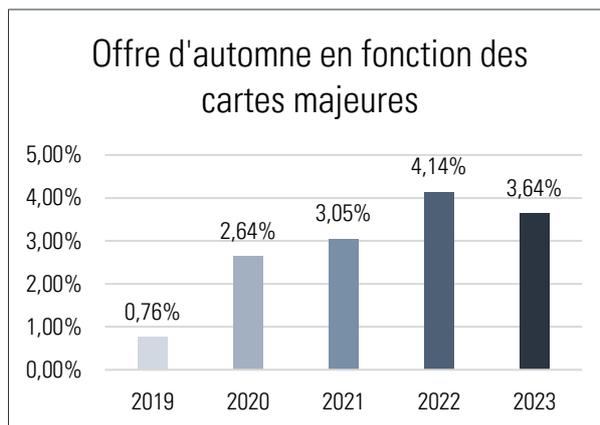
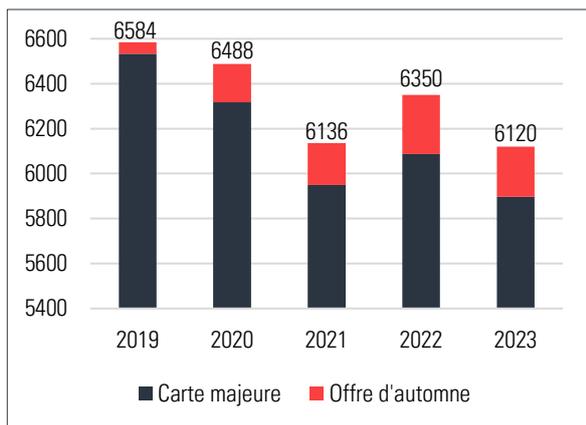
Sur les cinq dernières années, la part des membres actifs et celle des membres temporaires reste globalement similaires. Pour rappel, est considéré comme membre actif toute personne détenant une carte personne majeure (majeure, Interfédérale et offre d'automne), mineure ou découverte femme, elle dispose ainsi du droit de vote à l'assemblée générale de son AAPPMA. Celle en possession d'une carte découverte -12 ans, journalière ou hebdomadaire est considérée comme membre temporaire.



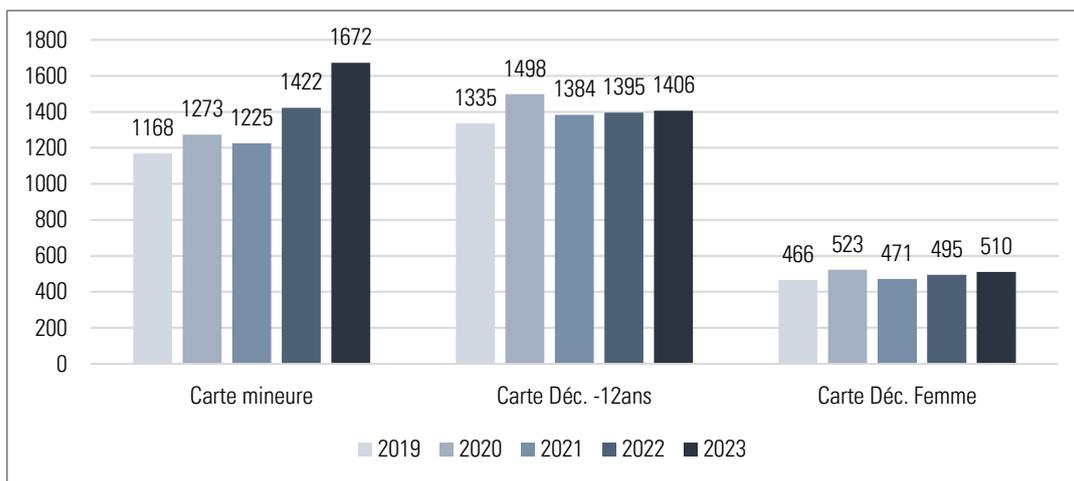
La vente de cartes majeures semble diminuer d'année en année sur le département mais au profit du nombre de vente de cartes interfédérales qui ne cesse d'augmenter. Le développement des parcours réciprocity avec l'entrée de nouvelles AAPPMA permet son accroissement et favorise la promotion du loisir pêche dans les Ardennes.



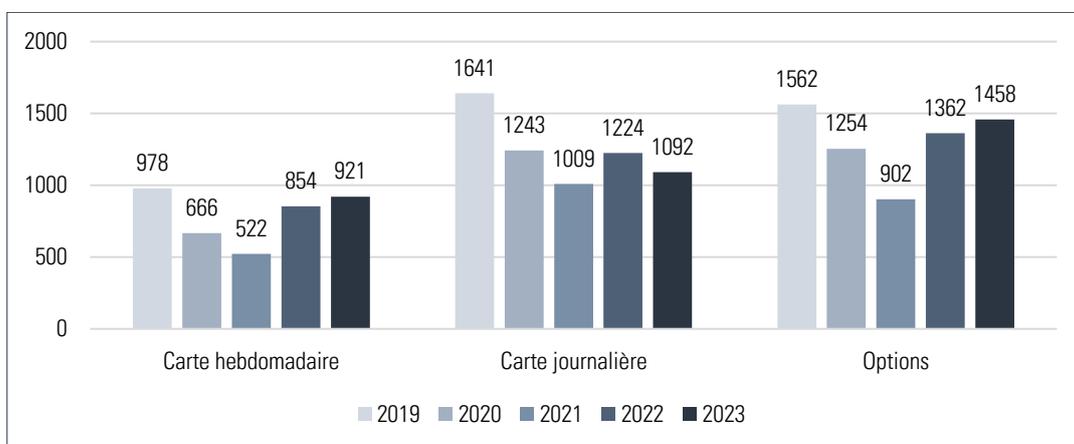
Sur les 6 120 cartes majeures achetées en 2023, 223 l'ont été avec l'offre d'automne. Chaque année cette promotion représente ~3% des ventes, les campagnes de publicité semblent attirer un certain nombre de personnes mais l'achat de ce type de carte reste assez dépendant des conditions météorologiques sur la fin de saison.



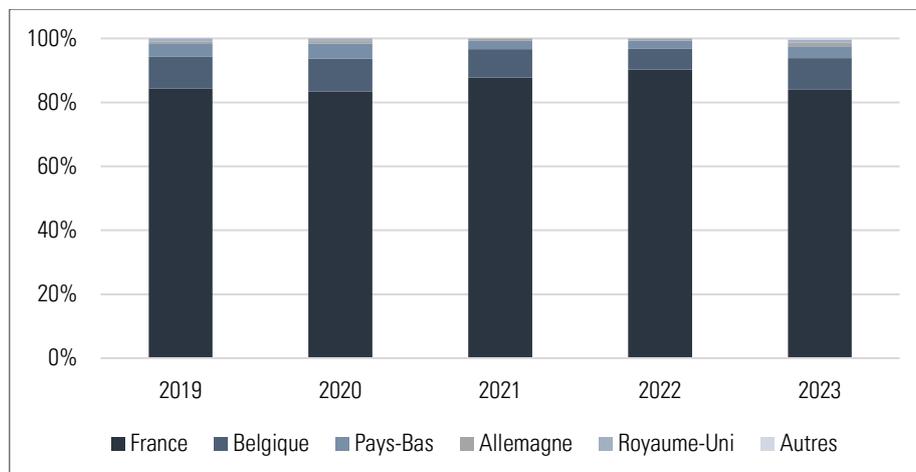
Depuis 2019, l'achat de carte découverte- 12 ans et celle découverte femme semble stable avec respectivement des ventes au alentours de 1 400 cartes et 500 cartes. En revanche, l'achat de carte mineure en 2023 a bien augmenté comparé aux années précédentes avec + 250 cartes vendues par rapport à 2022. Cette année, ces trois types de carte représentent un total de 3 588 membres, ce qui est non négligeable sur le département et une communication plus importante pour attirer de nouvelles personnes pourrait être envisagée.



Pour ce qui est des ventes de carte hebdomadaire, journalière et des options, elles sont assez différentes d'une année à l'autre. La saison 2021, l'année après covid, reste la moins bonne et une augmentation des ventes s'est fait sentir dès 2022.

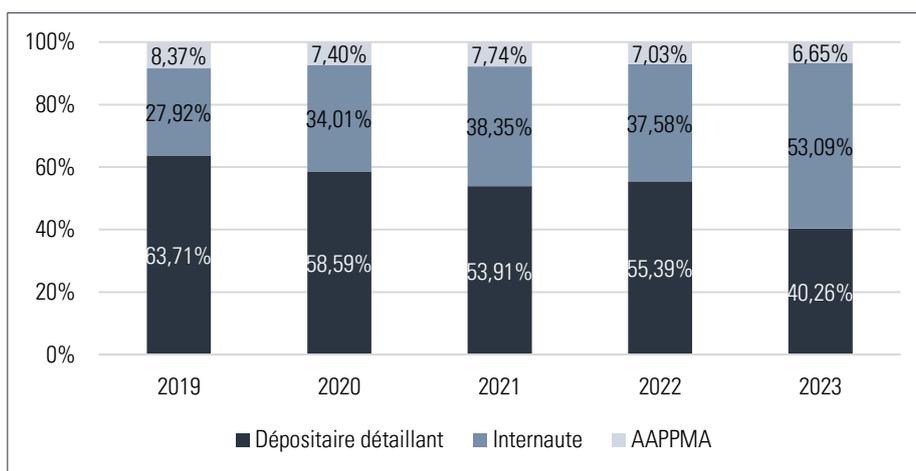


L'année 2023 ne fait pas exception en termes de représentation des pays de résidence des adhérent-e-s avec évidemment une très grande majorité de français-e-s (84%) et les voisins belges sont toujours la 2^e nationalité la plus représentée (10%).



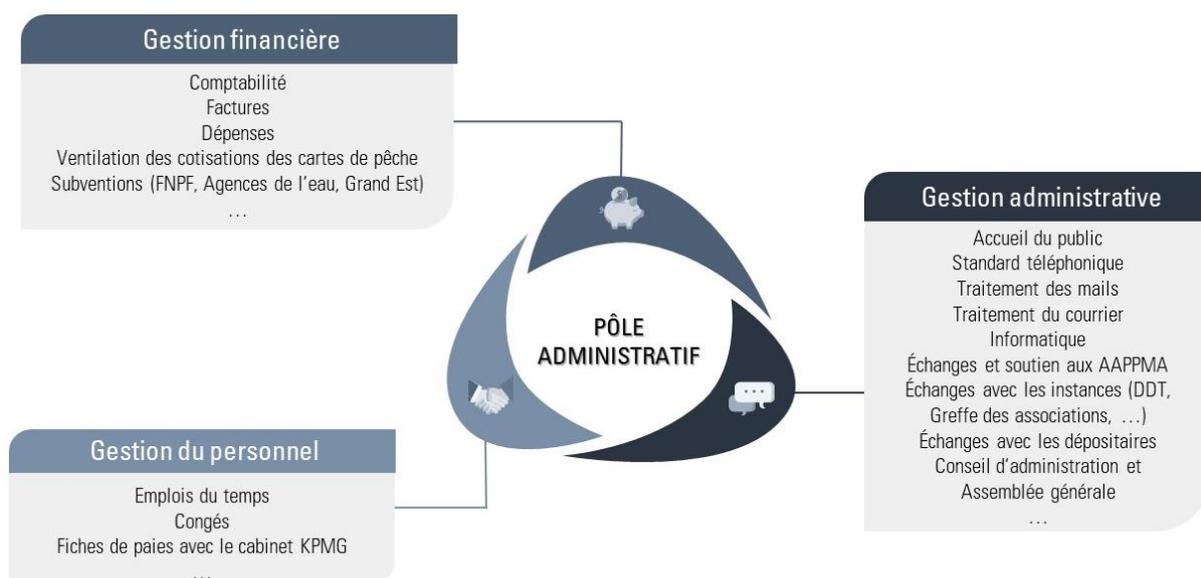
	2019	2020	2021	2022	2023
Autres	/	/	/	/	63
Royaume-Uni	148	111	27	19	108
Allemagne	85	109	75	58	159
Pays-Bas	545	629	336	308	489
Belgique	1 344	1 366	1 139	781	1 316
France	11 482	11 089	11 315	10 770	11 633

L'année 2023 marque un changement sur la répartition des commandes par points de vente. Si auparavant, les dépositaires détaillants étaient privilégiés, cette année ce sont les commandes par internet qui ont été préférées. À voir si cette tendance se confirme dans les années à venir. À noter la présence de 44 revendeurs en 2023, soit 2 de plus qu'en 2022 mais 2 AAPPMA de moins, ce qui a peut-être joué un rôle dans la vente de carte par dépositaire.



Accueil du public, gestion financière et du personnel

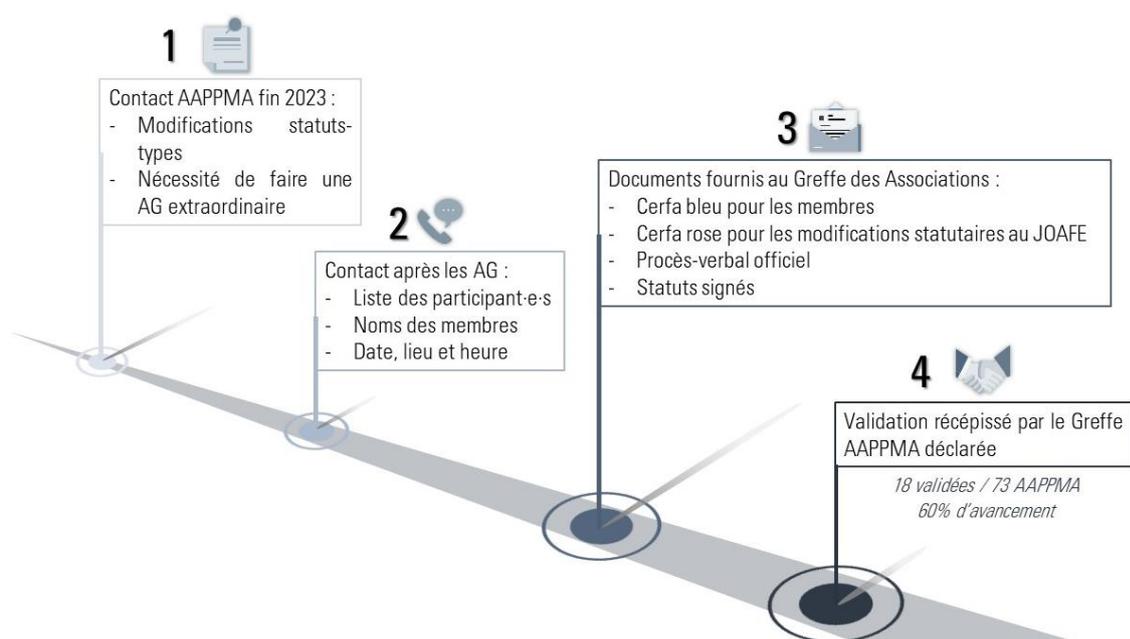
Difficilement traduisible en chiffre, le temps consacré aux diverses tâches administratives est très chronophage mais indispensable au fonctionnement de la structure. De manière non exhaustive, voici ce qui incombe au pôle administratif :



Préparation des changements de statuts

Aurélié GALAT a rejoint l'équipe le 1^{er} décembre 2023 dans le but d'accompagner les AAPPMA dans la modification des statuts-types. Elle a à sa charge le suivi intégral des démarches avec les instances, que ce soit avec le Greffe des Associations pour les modifications de statuts ou la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour la validation des changements des membres dirigeants.

Pour rappel, des modifications des statuts-types ont eu lieu par arrêtés en juin 2023. Celles-ci concernaient entre autres le recours au distanciel lors d'assemblées et la généralisation des cartes par internet avec disparition de la forme papier. Ces changements sont adoptés lors d'une assemblée extraordinaire.



DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

Le développement du loisir pêche passe par une meilleure accessibilité des cours d'eau, des initiations à destination des novices, l'amélioration d'outils de communication et la participation à des manifestations. Promouvoir une pêche durable sert à sensibiliser les pêcheurs et de manière générale du grand public à la richesse des milieux et permet de mieux les préserver.

Animations

À l'initiative du camping des Vieilles Forges associé au Conseil Départemental, la FDAAPPMA 08 a réalisé de mi-juillet à mi-août des initiations pêche qui ont conquis plus de 140 enfants. Avec l'aide de bénévoles de l'AAPPMA de Renwez « Les Triages » et de la commission d'animation, ces initiations servent à la fois à faire découvrir le loisir pêche aux plus jeunes mais aussi à les sensibiliser sur les espèces piscicoles.



Initiation Pêche au Lac des Vieilles Forges

Ce type d'initiations a également été mis en place pour 29 jeunes de l'Accueil Collectif de Mineurs de Montcy-Notre-Dame sur le plan d'eau de la Motte à Signy-le-Petit.

Dans la même lignée, les Ateliers Pêche Nature (APN), structures dépendantes des AAPPMA, permettent la promotion du loisir pêche. Dans les Ardennes, il existe 6 APN : Asfeld (pêche au coup), Boulzicourt (pêche à la truite), Charleville-Mézières (pêche au coup), Monthermé (pêche au coup, aux carnassiers et à la mouche), Nouzonville (pêche au coup) et Rethel (pêche au coup). Les bénévoles œuvrent ensemble pour transmettre les gestes, les techniques de pêche mais surtout leur passion aux plus jeunes.

Dans le cadre d'une sollicitation par l'association Services d'Accueil et d'Accompagnement Médico Éducatifs (SAAME), une animation écrevisse a été organisée et réalisée par un de nos stagiaires. Cette animation était à destination d'enfants et adolescents rencontrant des difficultés d'apprentissage dans le but de leur apprendre à identifier et pêcher les écrevisses invasives du département.



Animation écrevisse par Guillaume BELTRAMI

Enfin, une animation à destination du grand public a été effectuée pour la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise. Sensibiliser et faire découvrir les poissons sur le site Natura 2000 étaient les objectifs de la journée.

Manifestations

1^{ER} SALON DE LA CHASSE & DE LA PÊCHE

Organisé le 8 et 9 juillet par l'association LIAIZON, en partenariat avec la FDAAPPMA 08, le Salon Chasse & Pêche a réuni près de 80 exposants et accueilli plus de 4 700 visiteurs. De nombreuses animations étaient proposées lors du week-end.



Bassin extérieur réalisé par la FDAAPPMA 08

Un bassin intérieur et un extérieur ont permis la mise en place de nombreuses démonstrations d'utilisation de matériel de pêche : leurres, flotteurs ou encore float tube. Des démonstrations de pêche scientifique ont été réalisées par la FDAAPPMA 08 qui a également pu proposer diverses activités sur son stand avec ses célèbres simulateur et Attrape Poisson. Des associations de pêche ardennaises et des fédérations de pêche belges venaient compléter ce stand et accueillir un public des plus curieux.



L'Attrape Poisson avec le simulateur en arrière plan

Cette première édition ayant été une réussite, le Salon de la Chasse & Pêche sera reconduit en 2025.

FÊTE DE LA PÊCHE

Organisée tous les 1^{ers} dimanches de juin, la Fête de la Pêche s'est déroulée à Osnes grâce à l'AAPPMA locale « L'Aulnoise ». Évènement national, cette journée permet à toutes et tous de s'essayer à la pêche le temps d'une journée. Pêche au coup, pêche à la truite en plan d'eau, pêche à la mouche ou encore pêche au leurre, tout autant

de techniques que le public a pu découvrir et tester. Des démonstrations de pêche à la carpe, à la grande canne et en float-tube étaient également organisées.



Stand de la FDAAPPMA 08



Animation pêche

Invités à la fête, de nombreux partenaires ont contribué à l'animation de cette journée. Certains en lien direct avec le loisir comme le magasin d'articles de pêche Fish & Bike ou Enedis qui proposait une animation Pêche Pas Ta Ligne sensibilisant aux risques électriques, ou d'autres avec un univers différent comme un apiculteur (M. Pierre NICOT), une peintre illustratrice (Le Grain d'Anaïs), une couturière spécialisée dans les accessoires de nourrisson (Mamans et Bébé) et les danseuses et danseurs d'Appaloosa Countries.



Pêche Pas Ta Ligne de Enedis



Suivi piscicole

C'était aussi l'occasion de réaliser une pêche scientifique sur l'Aulnois. Cela a permis de faire découvrir au plus grand nombre cette méthode d'inventaire mais aussi d'acquérir des données utiles sur l'état écologique du cours d'eau et sa population piscicole.

Rendez-vous le dimanche 2 juin à Monthermé avec l'AAPPMA « Le Réveil » pour l'édition 2024.

SALON PÊCHE EXPO DE LIBRAMONT (BE)

Le Salon Pêche Expo de Libramont était attendu depuis 2019. En partenariat avec l'Union Réciproitaire du Nord-Est (URNE), la FDAAPPMA 08 a pu rencontrer les pêcheurs belges, nombreux à venir exercer leur loisir dans notre département. L'occasion de promouvoir la carte Interfédérale qui permet de faciliter l'accès à la pêche en France et échanger sur la réglementation en vigueur.



Communication

Pour partager les actions réalisées par la FDAAPPMA 08, les réseaux sociaux sont un outil indispensable. Ils permettent de prévenir quant aux manifestations à venir mais aussi échanger sur les opérations courantes de la structure.

Pour revenir sur les missions accomplies tout au long de l'année, le moyen privilégié reste le Pêche Actualité rédigé chaque année.



Échanger avec des journalistes issus de presse locale, de revue indépendante, de radio ardennaise ou de chaîne de télévision contribue à faire connaître les actions de la FDAAPPMA 08 via des médias différents et donc potentiellement de toucher un public plus large et nouveau. En 2023, outre l'Ardennais, des interviews ont pu être données à la revue Pays pour évoquer la pollution de l'Aisne en 2020 et les atteintes aux milieux aquatiques de manière générale et à la chaîne UshuaïaTV pour évoquer la gestion piscicole et la biodiversité de l'Étang de Bairon.

Aménagements

Le développement du loisir pêche passe aussi par une meilleure accessibilité des cours d'eau à tout un chacun et pour tout type de pêche. Cette année, des aménagements halieutiques ont été réalisés :

- Une mise à l'eau (MAE) à Donchery pour favoriser l'accès du cours d'eau en barque
- Un ponton pour personne à mobilité réduite (PMR) à Givet et un à Haybes pour favoriser la pratique du loisir aux personnes en situation de handicap
- Une rambarde installée sur un ponton au Lac des Vieilles Forges adaptée à la pratique de la pêche pour toutes et tous.

Ces aménagements sont financés par la Fédération Nationale de Pêche (FNPF), la FDAAPPMA 08 et les AAPPMA concernées.



PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Les poissons sont le reflet du fonctionnement des cours d'eau. Afin d'avoir une vision de l'états de ceux-ci, la FDAAPPMA08 réalise tous les ans des opérations de pêche à l'électricité dont les objectifs sont multiples. À terme, cela permet de suivre l'évolution de la qualité écologique des masses d'eau et les pressions pouvant peser sur elles. Ces études permettent le lancement de programme de travaux qui visent à améliorer la fonctionnalité des écosystèmes aquatiques et permettent de mieux les protéger.

Inventaires piscicoles

SUIVI PISCICOLE GÉNÉRAL

En 2023, la FDAAPPMA 08 a reconduit son suivi de l'évolution de l'état écologique des cours d'eau et des populations piscicoles associées. Pour connaître cet état, il faut réaliser un échantillonnage par pêche électrique qui permettra de calculer une note. Cette étude peut, par la suite, servir à la mise en place de travaux de restauration et/ou de changements dans la pratique de la pêche.

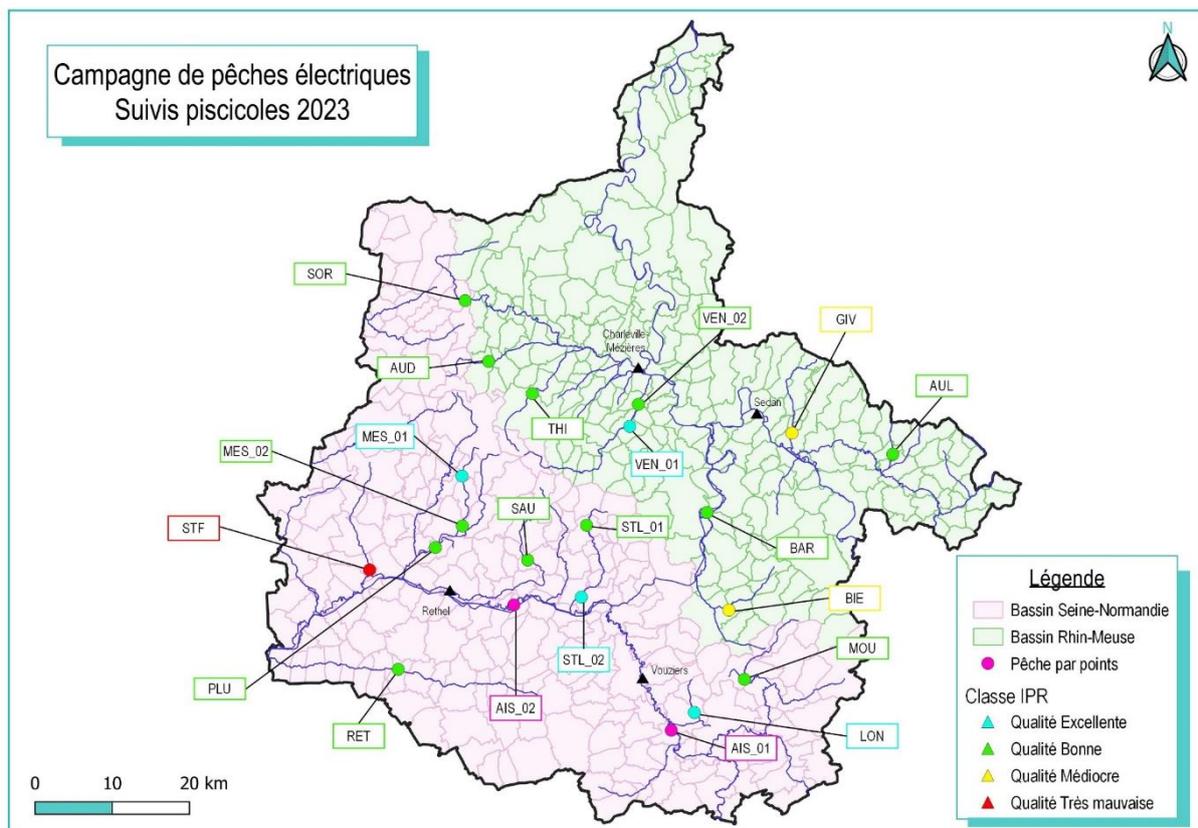
Tout d'abord, la pêche à l'électricité est une technique d'inventaire scientifique non létale destinée à l'étude des populations piscicoles d'une rivière. Cette technique a permis de réaliser les échantillonnages sur les sites choisis, appelés également « stations », représentatifs des cours d'eau.

Le jour de l'opération, un courant électrique est mis en œuvre dans l'eau entre un pôle négatif (cathode) et un pôle positif (anode). Le poisson est attiré par le pôle positif qui est manipulé par un opérateur. La prospection se fait de l'aval vers l'amont pour à la fois capturer le poisson plus facilement mais également pour ne pas être gêné par l'eau qui se trouble.

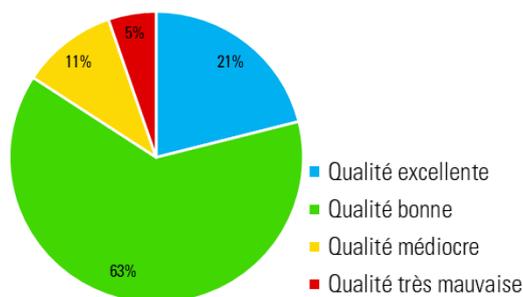


L'échantillonnage par pêche électrique permet de calculer l'Indice Poisson Rivière (IPR) qui consiste à mesurer l'écart entre la composition du peuplement théorique de la station et celui observé. Et de donner un niveau de qualité écologique à la station.

En 2023, ce sont au total 21 secteurs qui ont été prospectés : 9 sur le bassin Meuse et 12 sur le bassin Aisne dont 2 par méthode de pêche par points (en bateau).



Sur l'ensemble des stations prospectées, la grande majorité sont de bonne voire d'excellente qualité (84%) et le reste de médiocre ou très mauvaise qualité (16%).



Qualité écologique des stations inventoriées

La dégradation des stations et donc des rivières est principalement due :

- À leur aménagement : rectification (recouplement des méandres), canalisation (bétonnage des berges), curage, endiguement (augmentation de la hauteur des berges) et création de barrages ;
- Et aux diverses pollutions : industrielles (produits chimiques et eaux usées), agricoles (produits phytosanitaires, engrais et déjections animales), domestiques (absence ou système d'assainissement obsolète) et accidentelles (déversements ponctuels et accidentels de produits toxiques)

Souvent, plusieurs types de dégradations sont retrouvées sur un même cours d'eau amplifiant le mauvais état de celui-ci et impactant les populations piscicoles.

SUIVIS PISCICOLES CIBLÉS

En complément à la campagne de pêches, la FDAAPPMA 08 réalise des suivis spécifiques sur certaines espèces.

La première espèce concernée est le brochet (vulnérable en France) et plus précisément le succès reproducteur de celui-ci. Au courant du mois de mai, les technicien-ne-s se rendent sur les annexes hydrauliques à la recherche de brochetons. Si la campagne a pour objectif principal de voir la dynamique des populations de brochet sur le territoire, elle sert également au suivi d'autres espèces piscicoles à enjeux comme l'anguille, en danger critique d'extinction, ou dans un autre registre les espèces exotiques envahissantes (perche soleil, pseudorasbora, etc.).

L'inventaire sur les frayères étant reconduit chaque année, cela permet de voir l'évolution de chaque site, que ce soit pour leur capacité d'accueil du brochet ou pour leur fonctionnement de manière générale, et de se rendre compte des éventuels travaux de restauration à réaliser pour préserver ces milieux.



VU

Sur un total de 26 frayères, les pêches électriques ont révélé la présence d'au moins un brochet sur 15 d'entre elles (58%). L'année 2023 est donc une bonne année concernant la reproduction du brochet sur le département, en particulier sur le bassin de l'Aisne où au moins un brocheton a été inventorié dans quasiment toutes les annexes hydrauliques prospectées. La présence de petites anguilles sur plusieurs frayères est un point positif supplémentaire du suivi.

La deuxième espèce concernée est la lote de rivière, espèce vulnérable en France. L'objectif du suivi est la collecte de données pour une meilleure vision de la population sur le département, que ce soit leur nombre ou leur front de colonisation, afin d'établir des mesures de préservations adaptées.



VU

La prospection a permis de confirmer la présence de ce poisson sur différents secteurs mais elle a surtout mis en évidence la diminution de la population voire même sa disparation sur certains secteurs. Poursuivre le suivi de l'espèce est primordiale car celle-ci étant très sensibles aux changements climatiques, elle peut servir de baromètre pour d'autres espèces mais aussi pour l'ensemble de l'écosystème aquatique.

Le troisième suivi ciblé concerne les populations d'écrevisses et en particulier celles considérées comme exotiques envahissantes, à savoir l'écrevisse américaine et l'écrevisse signal. Pour ce suivi, des nasses sont utilisées pour la capture des individus.

Sans trop de suspens, chaque année la FDAAPPMA 08 est témoin de l'avancement du front de colonisation des écrevisses invasives et notamment de la prolifération de l'écrevisse signal.

Une vigilance particulière reste de mise sur les cours d'eau sans occurrence et bien que l'implantation des écrevisses exotiques dans le département soit actée, une sensibilisation auprès du grand public est toujours nécessaire.



Enfin, la dernière espèce ciblée est la loche d'étang, classée en danger en France, qui voit ses populations de plus en plus régresser.

L'inventaire de cette espèce peut se faire par pêche électrique et/ou par pose de nasse. En 2023, la présence de loche d'étang a été relevée sur un seul des 8 sites prospectés. Pour les annexes hydrauliques où aucune loche n'a été retrouvée mais qui semblent intéressantes, soit, en effet l'espèce est absente de ces milieux (sites prospectés plusieurs fois, sites sans espèce piscicole), soit de nouvelles prospections peuvent être envisagées à des périodes différentes afin d'avoir une meilleure appréhension.



Quoiqu'il en soit, les Ardennes ne font pas figure d'exception : la population de loche d'étang régresse d'année en année, victime de la disparition des zones humides, des pollutions et de la méconnaissance vis-à-vis de leurs exigences.

Travaux et restauration

RESTAURATION D'ANNEXES HYDRAULIQUES SUR LE BASSIN MEUSE

En rive gauche de Meuse domaniale, au lieu-dit « L'Îleau » sur la commune de Prix-les-Mézières, existe une dépression qui constitue une frayère pour le brochet.

La connexion de cette dépression avec le milieu récepteur était moins fonctionnelle et les échanges moins réguliers. Le développement de la végétation arbustive et arborée limitait également l'attractivité de la frayère.

Les travaux, pour un montant de 4 800€ se sont déroulés en deux phases. La première en 2022, par les élèves du Campus Agro Environnemental de Saint-Laurent : défrichage et traitement de la végétation arborée ; puis la seconde en 2023 concernait le dessouchage et le traitement des gros bois ainsi que le terrassement en pleine masse d'un chenal en pente douce et la création d'une zone circulaire.

Comme pour toute restauration d'annexe hydraulique, l'objectif est d'augmenter la fonctionnalité et la capacité d'accueil du site. La reproduction du brochet sera ainsi favorisée avec un accès à la frayère pour les géniteurs et un retour en Meuse pour les adultes et frais de l'année.



La restauration de deux autres frayères sur le bassin Meuse était également prévue, à savoir celle de la Ferme de Bosse à Bazeilles et celle de la Noue d'Autrecourt-et-Pourron. Pour les deux sites, du traitement de la végétation pour ouvrir les milieux et du terrassement sur le chenal pour améliorer la connexion doivent être réalisés. Les fortes précipitations durant la période de début des travaux ont forcé leur report. Leur restauration se fera donc en 2024.



Ferme de Bosse

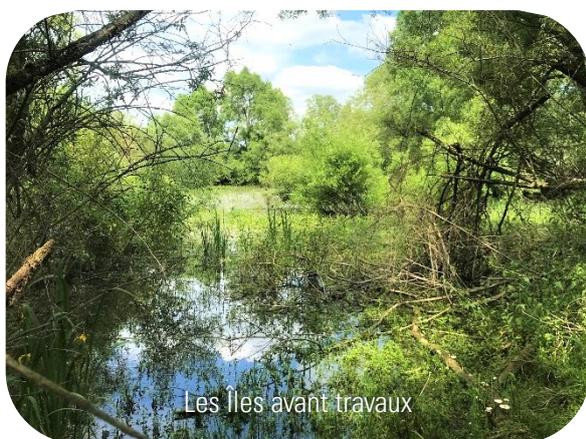


Noue d'Autrecourt-et-Pourron

RESTAURATION D'ANNEXES HYDRAULIQUES SUR LE BASSIN AISNE

Toujours dans la continuité du vaste programme de restauration des frayères à brochet sur l'Aisne lancé en 2022, la FDAAPPMA 08 a agrémenté sa campagne de travaux de 7 sites en 2023. La restauration comprenait à la fois du traitement de la végétation et du terrassement dans le but d'obtenir la fonctionnalité complète des sites et améliorer leur capacité d'accueil (~90 000€ de travaux).

Malheureusement, sur 7 frayères, seulement 2 ont pu être restaurées entièrement et 3 autres à moitié. Là aussi, les fortes précipitations au début du 4^{ème} trimestre 2023 ont empêché la réalisation complète des travaux, faute d'accessibilité et de visibilité. Il a été jugé préférable d'attendre de meilleures conditions afin de réaliser les travaux de la manière la plus efficace possible. Comme pour les annexes hydrauliques du bassin Meuse, la restauration de celles sur le bassin Aisne se feront en 2024.



Les Îles avant travaux



Les Îles après travaux

La frayère les Îles était obstruée par la végétation. Les travaux ont permis d'ouvrir complètement le milieu, ce qui est bénéfique au développement de la végétation aquatique (support de ponte du brochet).

Sauvetages

Dans le cadre de ses missions de protection, la FDAAPPMA 08 réalise des pêches de sauvetage, sollicitée par divers organismes comme les Voies Navigables de France (VNF) ou Électricité de France (EDF).



Deux pêches ont été effectuées pour VNF : la 1^{re} sur le canal des Ardennes à Montgon avec plus de 2,3 tonnes de poissons sauvés et la 2nd sur l'écluse de Deville pour près de 100 individus de 7 espèces différentes.

Utilisé comme réserve d'eau par EDF, le lac des Vieilles Forges voit son niveau d'eau fluctuer en fonction des besoins. L'entreprise fait alors appel à la FDAAPPMA 08 pour limiter au mieux l'impact sur la population piscicole et pour une meilleure cohabitation de tous les usages. Cette année, ce sont 187 individus de 15 espèces différentes qui ont pu être remis dans le lac.



Dans le cadre de travaux de restauration d'un affluent de la Vence par la commune de Boulzicourt, une pêche de sauvetage a également été réalisée sur la Vence. Au total, ce sont 67 épinoches, 13 chabots, 13 lamproies de Planer et 10 truites fario qui ont été sauvés.

Suivi thermie

La température est un paramètre primordial pour le suivi de la qualité des milieux aquatiques. En effet, elle est prépondérante vis-à-vis de la répartition géographique des différentes espèces piscicoles et permet également de rendre compte de certains facteurs de dégradation de la qualité de l'eau. Les changements climatiques affectent les écosystèmes aquatiques par l'élévation de la température et le changement du régime hydrologique. Ces changements ont un effet sur la distribution des espèces piscicoles ainsi que sur la productivité des milieux.

Plus localement, l'augmentation de la température peut être causée par des facteurs anthropiques tels que la présence de barrages, de plans d'eau et aussi par la mauvaise gestion de la ripisylve (destruction, fragmentation) qui peut entraîner une augmentation des amplitudes thermiques et un réchauffement de l'eau.

Dans le cadre de sa mission de gestion des milieux aquatiques, la FDAAPPMA08 a lancé une étude sur la thermie des rivières à l'aide de sondes. Ce réseau thermique permettra d'évaluer les variations de températures sur les cours d'eau ardennais, notamment celles sur ceux de 1^{re} catégorie qui peuvent affecter la truite fario, espèce patrimoniale.

Opération Rivières Propres

Chaque année, l'Opération Rivières Propres (OPR) est organisée par les AAPPMA de tout le département. Pêcheurs ou non pêcheurs s'associent le temps d'une journée écocitoyenne pour débarrasser les berges des nombreux déchets qui les jonchent. En 2023, plus de 6,3 tonnes de déchets ont été ramassées sur 170 km de berges par 355 participant-e-s (dont 270 pêcheurs) de 33 AAPPMA. Cette opération permet de protéger le milieu aquatique, de sensibiliser les riverains à la problématique des déchets en bordure de cours d'eau et de faire en sorte que ce type d'incivilité cesse.



SURVEILLANCE DES MILIEUX

La surveillance des milieux aquatiques permet le respect du Code de l'Environnement, que ce soit pour le bon exercice de la pêche (complété par l'arrêté relatif à l'exercice de la pêche en eaux douces dans les Ardennes qui est rédigé chaque année) ou par la réparation lors d'une atteinte physique ou chimique au milieu.

Suivi des atteintes au milieu

Par le biais de ses compétences et dans le cadre de ses missions de surveillance et de protection, la FDAAPPMA 08 se porte partie civile lorsqu'une atteinte au milieu se produit. En 2023, cela est arrivé deux fois.

La première fois concerne une pollution provenant d'un rejet agricole qui a eu lieu sur le ruisseau de la Saulces-Champenoises le 7 mars 2023.

Le déversement d'azote liquide a entraîné une mortalité piscicole sur plus de 5,5 km. En relation avec l'AAPPMA locale « La Saulce », un programme de repeuplement en truite fario a été lancé sur 3 ans avec pour but de reconstituer la population piscicole du cours d'eau impactée.

Et la seconde, une pollution ayant touché la Sormonne au niveau de la commune de Girondelle le 31 août 2023. Celle-ci a provoqué une mortalité piscicole sur 3 km de linéaire. Malheureusement, en 2022, une pollution due au rejet d'un méthaniseur avait déjà anéanti le peuplement piscicole sur 3,7 km.



La dégradation physique des milieux, de la qualité de l'eau et des peuplements piscicoles ne doit pas rester sans conséquence. Et s'il est malheureux d'en arriver jusque là, une décision de justice permet souvent de faire changer les mentalités ou tout du moins de favoriser la réflexion sur les actions directes sur les écosystèmes aquatiques. Demander une réparation à la suite d'une atteinte est primordial pour que le plus grand nombre soit conscient de la nécessité de respecter l'environnement.

Garderie Fédérale

La surveillance des milieux passe aussi par l'action des gardes-pêche. Leurs nombreuses sorties permettent de s'assurer du bon respect de la réglementation pêche mais également de faire remonter divers signalements tels que des pollutions ou des assècs.

Chaque année la FDAAPPMA 08 organise une formation pour les personnes souhaitant devenir garde-pêche. La formation se découpe en deux modules et sur deux journées. Ainsi, le 1^{er} juillet 2023, Éric TAVOSO, Directeur de l'Union des Fédérations de Pêche et Protection du Milieu Aquatique du Bassin Rhin-Meuse (UBRM) a assuré le module 1 « Notions juridiques de base et droits et devoirs du garde particulier ». Le module 3 « Notions d'écologie appliquées à la protection et à la gestion des milieux naturels aquatiques et à ses ressources piscicoles » a été donné par Michaël KOBUSINSKI. Au total, ce sont neuf personnes qui ont été formées puis assermentées par le préfet des Ardennes et qui viennent renforcer l'équipe des gardes-pêche ardennais.



En 2023, sur l'ensemble du département, la garderie fédérale c'est au total :

- 167 sorties dont 10 de nuit
- 15 881 km de parcours
- 2 338 pêcheurs contrôlés du département, hors département et étrangers
- 42 personnes verbalisées pour 113 infractions constatées

L'objectif pour 2024 est de continuer ces actions tout en augmentant le nombre de patrouilles pour sensibiliser un maximum de pêcheurs au respect des réglementations en place.

Merci aux bénévoles ainsi qu'aux membres d'AAPPMA qui s'investissent quotidiennement et aident au développement du loisir pêche et à la protection des milieux aquatiques.



IMAGINIEZ-VOUS
que le débit de nos
rivières a baissé
de 15% en 30 ans ?



**Les pêcheurs
vous parlent,
écoutez-les !**

Rapport Effectivités 2023

**NOS
SAUVONS
RIVIERES**

ACTE 3 : CONNAITRE ET AGIR



1

LA GARDERIE FEDERALE



RÔLE ET MISSIONS

En tant que service de police interne à la fédération, la garderie fédérale est chargée d'assurer les missions de police de la pêche et de constater les atteintes environnementales touchant les milieux aquatiques.

La garderie fédérale départementale 08 est composée de gardes bénévoles et de gardes salariés de la fédération départementale. Ces gardes fédéraux sont tous habilités à intervenir sur les lots de pêche des associations de leur département, qui en font la demande.

Composée actuellement de 3 techniciens et de 7 gardes pêche particuliers bénévoles chargés de fonctions de police judiciaire, la garderie fédérale réalise des patrouilles régulières en collaboration avec les différents services de l'état, notamment l'office français de la biodiversité, la gendarmerie ainsi que les gardes pêche particuliers des AAPPMA sur les bords des cours d'eau et les canaux du département des Ardennes. Ils procèdent au contrôle des pêcheurs et verbalisent si nécessaire tout auteur d'infraction à la police de la pêche.

Aujourd'hui la Fédération de Pêche des Ardennes a mis tous les moyens logistiques au service de la garderie fédérale en la dotant d'un véhicule de service ainsi que de moyen d'éclairage et de jumelle de vision nocturne pour faciliter leur autonomie d'intervention.



2

Les principaux cours d'eau en Ardennes



L' AISNE 140 KM

LA CHIERS 37 KM

LA SEMOY 24 KM

LE CANAL DES ARDENNES 40 KM

LE LAC DES VIEILLES FORGES 140 HA

L' ETANG DE BAIRON 120 HA

LES COURS D'EAU DE 1^{ÈRE} CATÈGORIE AVEC 2500 KM



3

ACTIVITES DU SERVICE GARDERIE



*La brigade fédérale a effectué 167 sorties sur l'ensemble des
cours d'eau du département des Ardennes.*

Dont 10 de nuit.

5 sorties contrôle fluvial

Elle a parcouru 15881 km et contrôlé 2338 pêcheurs

Les secteurs concernés :

SemoY : 14 passages

vieilles forges : 18 passages

Charleville Mézières : 65 passages

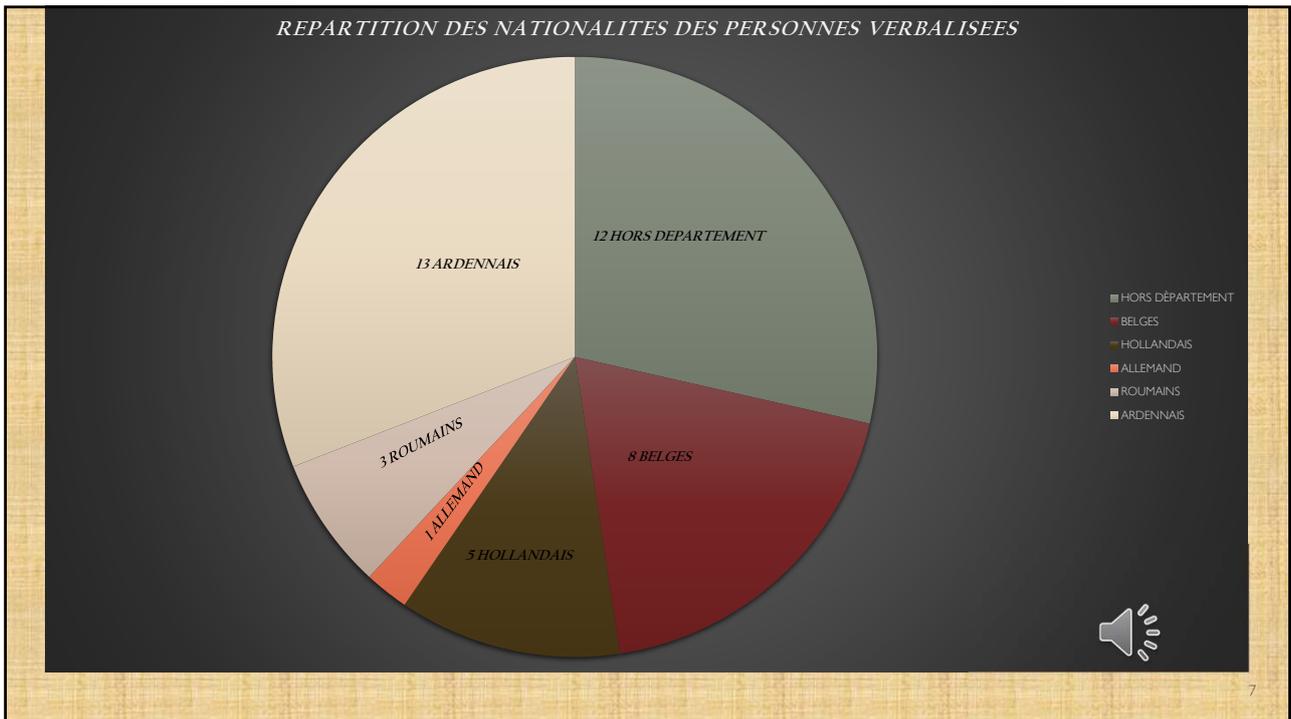
Vallée de la Meuse : 58 passages

Vouziers-Rethel-Asfeld : 37 passages

Sedanais : 71 passages



4



7

REPARTITION DES LIEUX DE VERBALISATION

SECTEUR GIVET	SECTEUR REVIN	LAC DES VIEILLES FORGES	SECTEUR CHARLEVILLE	SECTEUR SEDAN	SECTEUR RETHEL
1 HORS DEPARTEMENT	2 HORS DEPARTEMENT	7 HOLLANDAIS	8 ARDENNAIS	1 ARDENNAIS	2 ARDENNAIS
2 ROUMAINS	2 BELGES	6 BELGES	1 HORS DEPARTEMENT	1 HORS DEPARTEMENT	
1 ARDENNAIS	1 ROUMAIN	1 ALLEMAND			
		7 HORS DEPARTEMENT			
		2 ARDENNAIS			

8



OBJECTIFS DU SERVICE GARDERIE

- Davantage de patrouilles et surveillance de certains sites sensibles
- Plus de tournées nocturnes
- Augmentation des sorties bateau pour les contrôles fluviaux
- Rapprochement collaboratif avec les gardes des AAPPMA pour la collecte de renseignements et mise en place de plans d'actions collectives de lutte pour la protection du milieu aquatique
- Signature de la convention – cadre de partenariat avec la gendarmerie nationale



9



La fédération des Ardennes pour la pêche et la protection du milieu aquatique dans le cadre de ses objectifs a souhaité réorganiser le service de la garderie désormais elle peut compter sur sa brigade fédérale

Cette dernière force de proposition et d' intervention est à disposition des présidents des AAPPMA et des gardes pêche particuliers des Ardennes

Pour nous contacter:

Service garderie n° téléphone : 07.83.60.43.20

Email : garderie@peche08.fr

MERCI DE VOTRE ATTENTION



10

10

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2023

FEDERATION PECHE DES ARDENNES

ZI PARC EMERAUDE
08150 - TOURNES
Tél : 0324564132
Mail : contact@peche08.fr

CSE
33 RUE GAMBETTA
08500 - REVIN

Tél : 0620565044
Mail : stephane@expertise-charpin.fr
Site : www.sitewebcabinet.com

SOMMAIRE

Rapport	3
Bilan	5
Compte de résultat	12
Annexe	19

Rapport



Fédération de Pêche des Ardennes
Zone Industrielle
08090 Tournes

Revin, le 14 mars 2024

Mission de Présentation des comptes annuels

Rapport

Dans le cadre de la **mission de Présentation** des comptes annuels de la Fédération de Pêche des Ardennes pour l'exercice du 01.01.2023 au 31.12.2023 et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des Experts Comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 1 576 915 €
- Chiffre d'affaires : 319 396 €
- Résultat net comptable : 43 002 €

Stéphane Charpin
Expert-Comptable
Cabinet CSE

Bilan

BILAN-ACTIF	Brut	Amort. et dépréciations	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acomptes	9 096,28	8 223,15	873,13	1 903,93
Immobilisations incorporelles	9 096,28	8 223,15	873,13	1 903,93
Terrains	19 981,79		19 981,79	19 981,79
Constructions	346 403,47	331 155,97	15 247,50	30 495,00
Installations techniques, matériel et outillage	66 872,51	58 204,88	8 667,63	2 459,88
Autres immobilisations corporelles	129 428,95	109 853,08	19 575,87	34 351,77
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	562 686,72	499 213,93	63 472,79	87 288,44
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés	15,00		15,00	15,00
Prêts	5 000,00		5 000,00	
Autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	5 015,00		5 015,00	15,00
Actif Immobilisé	576 798,00	507 437,08	69 360,92	89 207,37
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Usagers et comptes rattachés	7 406,24		7 406,24	5 522,28
Autres créances	255 479,98		255 479,98	205 697,49
Créances	262 886,22		262 886,22	211 219,77
Valeurs mobilières de placement				
Instrument de trésorerie				
Disponibilités	1 223 836,44		1 223 836,44	1 136 299,00
Charges constatées d'avance	20 831,48		20 831,48	8 635,76
Divers	1 244 667,92		1 244 667,92	1 144 934,76
Actif Circulant	1 507 554,14		1 507 554,14	1 356 154,53
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
Total Actif	2 084 352,14	507 437,08	1 576 915,06	1 445 361,90

BILAN-PASSIF	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
Fonds associatifs sans droit de reprise	93 491,00	93 491,00
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 137 077,59	693 351,45
Résultat	43 001,70	443 726,14
Subventions d'investissement	20 851,87	30 560,62
Provisions réglementées		
Fonds propres	1 294 422,16	1 261 129,21
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
Fonds dédiés		
Autres fonds associatifs		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	16 604,23	
Provisions pour risques et charges	16 604,23	
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	357,01	4 834,53
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	357,01	4 834,53
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	135 325,89	59 382,12
Dettes fiscales et sociales	44 845,87	34 962,09
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	84 934,90	84 628,95
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	425,00	425,00
Dettes	265 531,66	179 398,16
Ecarts de conversion - Passif		
Ecarts de conversion		
Total Passif	1 576 915,06	1 445 361,90

BILAN-ACTIF	Brut	Amort. et dépréciations	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acomptes	9 096,28	8 223,15	873,13	1 903,93
20810000 Logiciels	9 096,28		9 096,28	9 096,28
28081000 Amortissements logiciels		8 223,15	-8 223,15	-7 192,35
Immobilisations incorporelles	9 096,28	8 223,15	873,13	1 903,93
Terrains	19 981,79		19 981,79	19 981,79
21100000 Terrains	19 981,79		19 981,79	19 981,79
Constructions	346 403,47	331 155,97	15 247,50	30 495,00
21310000 Bâtiments	304 950,00		304 950,00	304 950,00
21350000 Bâtiments - Installations générales	41 453,47		41 453,47	41 453,47
28131000 Amortissements constructions		289 702,50	-289 702,50	-274 455,00
28135000 Amortissements agencements constructions		41 453,47	-41 453,47	-41 453,47
Installations techniques, matériel et outillage	66 872,51	58 204,88	8 667,63	2 459,88
21540000 Matériels et outillages	66 872,51		66 872,51	62 282,14
28154000 Amortissements matériels et outil		58 204,88	-58 204,88	-59 822,26
Autres immobilisations corporelles	129 428,95	109 853,08	19 575,87	34 351,77
21810000 installationsgales, agenct, aménagt.div.	7 090,17		7 090,17	7 090,17
21820000 Matériel de transport	64 781,49		64 781,49	64 781,49
21830000 Matériel de bureau	44 168,97		44 168,97	44 168,97
21840000 Mobilier	13 388,32		13 388,32	13 388,32
28181000 Amortissements installations générales, agencements divers		7 090,85	-7 090,85	-6 913,41
28182000 Amortissements matériel de transport		54 762,64	-54 762,64	-46 074,10
28183000 Amortissements matériel de bureau et informatique		34 611,27	-34 611,27	-28 701,35
28184000 Amortissements mobilier		13 388,32	-13 388,32	-13 388,32
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	562 686,72	499 213,93	63 472,79	87 288,44
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés	15,00		15,00	15,00
27100000 Parts sociales CRCA	15,00		15,00	15,00
Prêts	5 000,00		5 000,00	
27480000 Autres prêts	5 000,00		5 000,00	
Autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	5 015,00		5 015,00	15,00
Actif Immobilisé	576 798,00	507 437,08	69 360,92	89 207,37
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Usagers et comptes rattachés	7 406,24		7 406,24	5 522,28
41100000 Clients	7 406,24		7 406,24	5 522,28
Autres créances	255 479,98		255 479,98	205 697,49
40100000 Fournisseurs	500,00		500,00	1 705,90
46871000 Produits à recevoir	254 979,98		254 979,98	203 991,59
Créances	262 886,22		262 886,22	211 219,77
Valeurs mobilières de placement				

BILAN-ACTIF	Brut	Amort. et dépréciations	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 223 836,44		1 223 836,44	1 136 299,00
51200000 Banque CSL 540	349 935,90		349 935,90	289 452,15
51210000 Banque CC 540	14 622,67		14 622,67	27 167,12
51220000 Banque CC 740	1 113,08		1 113,08	735,23
51230000 Banque Liv A 762	87 517,04		87 517,04	85 036,81
51250000 Banque CSL 230	292 908,01		292 908,01	258 264,76
51260000 Banque CEP 067	30 078,12		30 078,12	475 000,00
51270000 Banque DAT 728	447 000,00		447 000,00	
51880000 Banque - Intérêts courus à recevoir	575,29		575,29	
53100000 Caisse FDAAPPMA08	86,33		86,33	642,93
Charges constatées d'avance	20 831,48		20 831,48	8 635,76
48600000 Charges constatées d'avance	20 831,48		20 831,48	8 635,76
Divers	1 244 667,92		1 244 667,92	1 144 934,76
Actif Circulant	1 507 554,14		1 507 554,14	1 356 154,53
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
Total Actif	2 084 352,14	507 437,08	1 576 915,06	1 445 361,90

BILAN-PASSIF	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
Fonds associatifs sans droit de reprise	93 491,00	93 491,00
10210000 Fonds associatifs	93 491,00	93 491,00
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 137 077,59	693 351,45
11000000 Report à nouveau (solde créditeur)	1 137 077,59	693 351,45
Résultat	43 001,70	443 726,14
12000000 Bénéfice	43 001,70	443 726,14
Subventions d'investissement	20 851,87	30 560,62
13120000 Subv. d'investissement CSP	194 175,00	194 175,00
13920000 Quote-part des subventions virées au CR	-173 323,13	-163 614,38
Provisions réglementées		
Fonds propres	1 294 422,16	1 261 129,21
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
Fonds dédiés		
Autres fonds associatifs		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	16 604,23	
15720000 Provisions pour entretiens	16 604,23	
Provisions pour risques et charges	16 604,23	
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	357,01	4 834,53
16411000 Emprunts établis. de crédit - DACIA DOKKER		223,37
16412000 Emprunts établis. de crédit - DACIA DUSTER	357,01	4 611,16
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	357,01	4 834,53
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	135 325,89	59 382,12
40100000 Fournisseurs	21 713,19	15 502,57
40800000 Fournisseurs factures non parvenue	113 612,70	43 879,55
Dettes fiscales et sociales	44 845,87	34 962,09
42820000 Dettes provisionnées pour congés à payer	21 627,00	13 869,00
43100000 MSA	5 382,30	6 676,44
43700000 Prévoyance à payer (MUTEX)	952,42	847,06
43730000 Alliance prof. retraite Arrco (Ex CAMARCA)	4 105,21	1 409,27
43740000 Mutuelle	733,95	784,32
43820000 Charges sociales sur congés à payer	10 489,00	6 496,00
44210000 Prélèvement à la source	301,99	307,00
44400000 Etat - impôts sur les bénéficiaires	1 254,00	616,00
44861000 Etat - Charges à payer		3 957,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	84 934,90	84 628,95

BILAN-PASSIF	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
41100000 Clients		520,00
46730000 cartedepeche.fr - Cot. AAPPMA	6 644,70	8 132,55
46861200 cartedepeche.fr - Cot. RMA	77 819,20	75 666,40
46861300 cartedepeche.fr - Cot. URNE	471,00	310,00
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	425,00	425,00
48700000 Produits constatés d'avance	425,00	425,00
Dettes	265 531,66	179 398,16
Ecarts de conversion - Passif		
Ecarts de conversion		
Total Passif	1 576 915,06	1 445 361,90

Compte de résultat

Compte de résultat	du 01/01/2023 au 31/12/2023	du 01/01/2022 au 31/12/2022
Vente de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services	319 395,90	282 822,59
Production vendue	319 395,90	282 822,59
Chiffre d'affaires net	319 395,90	282 822,59
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	351 761,32	255 681,01
Reprises sur dépréciations et amortissements		
Transferts de charges	36 773,19	7 242,69
Autres produits	33 555,97	43 869,46
Total des produits d'exploitation	741 486,38	589 615,75
Achat de marchandises	31,51	
Variation de stock (marchandises)		
Achats de mat. prem. et autres approv.	-206,63	-151,82
Variation de stock (mat prem. et autres approv.)		
Autres achats et charges externes	-255 974,38	-211 890,62
Impôts, taxes et versements assimilés	-9 767,26	-8 692,48
Salaires et traitements	-186 344,98	-200 729,32
Charges sociales	-80 528,21	-79 940,94
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-32 672,63	-30 510,59
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges	-16 604,23	
Dotations d'exploitation	-49 276,86	-30 510,59
Autres charges	-179 312,89	-103 505,58
Total des charges d'exploitation	-761 379,70	-635 421,35
Résultat d'exploitation	-19 893,32	-45 805,60
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transférée		
Opérations en commun		
Produits de participations		
Prod. valeurs mob. et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés	8 278,82	2 569,77
Reprises sur dépréciations et tr. de charges		
Différences positives de change		
Prod. nets sur cess. de VMP		
Produits financiers	8 278,82	2 569,77
Dotations financières aux amort. et dép.		
Intérêts et charges assimilées	-38,36	-119,21
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Charges financières	-38,36	-119,21
Résultat financier	8 240,46	2 450,56
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-11 652,86	-43 355,04
Produits exceptionnels sur opération de gestion	144,00	2 988,43
Produits exceptionnels sur opération en capital	55 764,56	484 708,75
Reprises sur dépréciations et tr. de charges		
Produits exceptionnels	55 908,56	487 697,18
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		

Compte de résultat	du 01/01/2023 au 31/12/2023	du 01/01/2022 au 31/12/2022
Dotations exceptionnelles aux amort. et prov.		
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	55 908,56	487 697,18
Participation des salariés		
Impôts sur les sociétés	-1 254,00	-616,00
BENEFICE OU PERTE	43 001,70	443 726,14

Compte de résultat	du 01/01/2023 au 31/12/2023	du 01/01/2022 au 31/12/2022
Vente de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services	319 395,90	282 822,59
70600000 Cotisations fédérales	284 629,80	256 263,55
70620000 Rétrocession URNE	23 791,67	21 477,54
70630000 Prestations de services animations	1 684,38	1 274,48
70800000 Location étang d'Elan	2 000,00	2 000,00
70880000 Autres produits activités annexes	7 290,05	1 807,02
Production vendue	319 395,90	282 822,59
Chiffre d'affaires net	319 395,90	282 822,59
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	351 761,32	255 681,01
74020000 Subv. Contrats aidés		9 573,27
74120000 Subv. AAPPMA (participation)	1 547,76	
74130000 Subv. OCAPIAT (ex FAFSEA)	1 436,40	2 621,60
74150000 Subv. FNPF	188 310,76	153 442,78
74170000 Subv. Conseil Départemental des Ardennes	5 545,00	4 855,00
74184000 Subv. Agence de l'Eau Seine-Normandie	57 379,21	44 275,68
74186000 Subv. Région Grand-Est / DREAL	24 338,46	14 758,56
74187000 Subv. Agence de l'Eau Rhin-Meuse	73 203,73	26 154,12
Reprises sur dépréciations et amortissements		
Transferts de charges	36 773,19	7 242,69
79100000 Transfert de charges d'exploitation	8 564,57	
79124000 Transfert de charges - IJSS nettes ou activité partielle	6 581,82	7 242,69
79124100 Transfert de charges -avantages en nature	2 046,24	
79125000 Transfert de charges - IJ prévoyance mensualisation	7 358,56	
79126000 Transfert de charges - IJ prévoyance relais	12 222,00	
Autres produits	33 555,97	43 869,46
75412000 Abandons de frais par les bénévoles	2 922,39	
75800000 Produits divers gestion courante	1,63	159,18
75810000 Produits sur infractions pêche	2 890,00	1 900,00
75830000 Autres produits	3 556,24	370,00
75840000 Participations « Pêche Actualités 08 »	2 125,00	2 125,00
75850000 Produits pêches électriques	15 445,71	32 565,28
75860000 Participations assemblée générale	2 685,00	
75870000 Produits sur vidéo-comptage	3 930,00	6 750,00
Total des produits d'exploitation	741 486,38	589 615,75
Achat de marchandises	31,51	
60970000 R.R.R.obtenus sur achats de marchandises	31,51	
Variation de stock (marchandises)		
Achats de mat. prem. et autres approv.	-206,63	-151,82
60820000 FRAIS ACCESSOIRES /ACHATS	-206,63	-151,82
Variation de stock (mat prem. et autres approv.)		
Autres achats et charges externes	-255 974,38	-211 890,62
60610000 Fournitures électricité	-2 963,60	-2 015,27
60611000 Fournitures eau	-162,78	-99,30
60612000 Fournitures gaz	-6 207,52	-4 871,85
60620000 Carburants	-8 494,25	-7 398,81
60630000 Achats fournitures entretien	-819,40	-324,11
60631000 Fournitures d'entretien et de petit équipement	-4 034,32	-15 322,12

Compte de résultat	du 01/01/2023 au 31/12/2023	du 01/01/2022 au 31/12/2022
60640000 Achats fournitures administratives	-1 459,09	-2 625,77
60670000 Autres fournitures et matériel de transport	-2 581,81	
60684000 Achats de poissons	-35 305,93	-2 431,00
60690000 Equipements gardes fédéraux	-1 326,28	-2 640,93
60940000 R.R.R.obtenus sur achats d'études et prestations de services	308,42	
60950000 R.R.R. obtenus sur achats matériel, équipements et travaux	25,00	
61100000 Sous-traitance générale		-100,00
61300000 Locations	-901,19	-2 667,59
61320000 Location garages à Tournes	-1 500,00	
61330000 Baux de pêche	-17 778,86	-16 823,55
61350000 Locations mobilières	-1 906,80	-1 180,80
61400000 Charges locatives et copropriété	-90,00	
61520000 Entretien immobilier	-423,36	-993,58
61530000 Entretien étang d'Elan	-900,00	-2 430,24
61552000 Entretien matériel de transport	-13 665,21	-5 811,61
61560000 Entretien matériels de bureau		-2 709,03
61570000 Entretien général	-2 337,27	-1 793,69
61610000 Assurances	-8 287,26	-7 257,43
61810000 Documentation générale	-682,46	-675,16
61860000 Frais d'assemblée générale	-14 352,75	-6 964,31
61860100 Remboursement frais km AG	-2 544,65	-2 609,80
61890000 Journées environnement/promotion pêche	-9 362,04	-12 737,86
62110000 Personnel intérimaire	-7 567,03	
62260000 Honoraires expert-comptable	-4 951,68	-10 313,50
62261000 Honoraires commissaire aux comptes	-2 350,00	-2 285,20
62262000 Honoraires avocats	-2 160,00	-7 980,00
62263000 Honoraires gestion sociale	-4 350,00	
62264000 Honoraires divers	-2 364,00	
62310000 Annonces et insertions		-5 176,56
62320000 Publications	-10 242,00	-17 001,91
62330000 Foires et expositions	-6 212,93	
62340000 Cadeaux aux usagers	-3 995,89	-837,60
62360000 Catalogues et imprimés	-955,20	
62370000 Publicités	-1 230,00	
62380000 Divers (pourboires, dons courants)	-767,13	
62480000 Transports divers	-64,46	
62510000 Voyages et déplacements	-1 759,10	-430,01
62520000 Déplacements des gardes-pêche fédéraux	-10 656,35	-9 552,72
62530000 Déplacements des administrateurs	-15 694,07	-12 415,05
62531000 Déplacements pour pêche électriques	-1 153,76	-1 399,95
62540000 Indemnités président et trésorier	-15 035,40	-15 035,40
62560000 Missions	-3 271,35	-2 589,20
62570000 Réceptions	-2 978,66	-4 011,26
62580000 Frais de représentation	-9 005,06	-6 588,49
62590000 Dons	-850,00	-1 801,12
62600000 Frais postaux	-2 405,74	-3 620,70
62620000 Frais de télécommunications	-3 698,93	-4 167,40
62700000 Services bancaires et assimilés	-470,37	-368,33
62820000 Cotisation ARGE	-587,85	-549,27
62830000 Cotisations autres (UBRM, F3P, ASM, SNSAPL, ...)	-3 444,01	-3 283,14
Impôts, taxes et versements assimilés	-9 767,26	-8 692,48

Compte de résultat	du 01/01/2023 au 31/12/2023	du 01/01/2022 au 31/12/2022
63140000 Formation du personnel	-2 308,35	-3 545,61
63160000 Formation des bénévoles	-2 550,00	
63300000 Taxe de formation continue	-1 215,91	-1 256,61
63512000 Taxes foncières	-3 646,00	-3 506,00
63513000 Taxe d'habitation	-47,00	-43,00
63540000 Droits d'enregistrement et timbres		-341,26
Salaires et traitements	-186 344,98	-200 729,32
64110000 Salaires appointements	-131 800,65	-151 430,02
64115000 Avantages en nature	-1 941,24	-1 779,47
64120000 Congés payés	-7 758,00	1 328,00
64130000 Primes et gratifications	-44 845,09	-48 847,83
Charges sociales	-80 528,21	-79 940,94
64510000 Cotisations à l'URSSAF (MSA)	-38 592,16	-42 641,38
64512000 Charges s/congés payés	-3 993,00	-1 177,00
64520000 Cotisations aux mutuelles	-5 347,35	-5 293,80
64530000 Cotisations aux caisses de retraite	-9 570,69	-10 674,72
64540000 Cotisations aux ASSEDIC	-7 496,45	-8 486,36
64580000 Cotisations prévoyance	-1 909,88	-2 162,03
64750000 Médecine du travail et pharmacie	-749,69	-848,68
64890000 Indemnités MSA IJSS	-12 868,99	-8 656,97
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-32 672,63	-30 510,59
68110000 Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporell	-1 030,80	-1 030,80
68112000 Dotations aux amortissements sur immobil. corporel.	-31 641,83	-29 479,79
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges	-16 604,23	
68150000 Dotations aux provisions risques et ch. exploit.	-16 604,23	
Dotations d'exploitation	-49 276,86	-30 510,59
Autres charges	-179 312,89	-103 505,58
65110000 Redevances pour concessions, brevets, licences, marques	-741,74	-744,27
65800000 Charges diverses gestion courante	-202,02	-1 305,00
65810000 Rétrocession des PV	-770,00	-460,00
65820000 Subv. gestion piscicole	-8 715,00	-11 675,00
65840000 Subv. Ateliers Pêche Nature (APN)	-1 095,00	-1 140,00
65860000 Subv. accordées pour travaux	-165 445,20	-86 117,39
65870000 Subv. autres	-1 764,00	-882,00
65871000 Subv. équipement informatique dépositaire	-579,93	-1 181,92
Total des charges d'exploitation	-761 379,70	-635 421,35
Résultat d'exploitation	-19 893,32	-45 805,60
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transférée		
Opérations en commun		
Produits de participations		
Prod. valeurs mob. et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés	8 278,82	2 569,77
76400000 Revenus des VMP	8 278,82	2 569,77
Reprises sur dépréciations et tr. de charges		
Différences positives de change		
Prod. nets sur cess. de VMP		
Produits financiers	8 278,82	2 569,77
Dotations financières aux amort. et dép.		

Compte de résultat	du 01/01/2023 au 31/12/2023	du 01/01/2022 au 31/12/2022
Intérêts et charges assimilées	-38,36	-119,21
66110000 Intérêts des emprunts et des dettes	-38,36	-119,21
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Charges financières	-38,36	-119,21
Résultat financier	8 240,46	2 450,56
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-11 652,86	-43 355,04
Produits exceptionnels sur opération de gestion	144,00	2 988,43
77180000 Autres produits except. de gestion	144,00	2 988,43
Produits exceptionnels sur opération en capital	55 764,56	484 708,75
77700000 Quote part subv. virée au compte de résultat	9 708,75	9 708,75
77800000 Produits exceptionnels divers	46 055,81	475 000,00
Reprises sur dépréciations et tr. de charges		
Produits exceptionnels	55 908,56	487 697,18
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amort. et prov.		
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	55 908,56	487 697,18
Participation des salariés		
Impôts sur les sociétés	-1 254,00	-616,00
69510000 Impôts sur les sociétés	-1 254,00	-616,00
BENEFICE OU PERTE	43 001,70	443 726,14

Annexe

Fédération de Pêche des Ardennes

Exercice clos le 31/12/2023

ANNEXE COMPTABLE

I – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 1 576 915 € et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un résultat bénéficiaire de 43 002 € ont été établis selon les dispositions du Plan Comptable Général, des différents règlements du Comité de la Réglementation comptable, et des textes pris pour leur application.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Evènement sur l'exercice

Un accord transactionnel à hauteur de 46 056 € a été conclu avec l'EARL GUILLIN suite à une pollution de la Saulces-Champenoises en mars 2023 provoquée par celle-ci. Celui-ci a fixé au regard des opérations de restauration écologique menées par la Fédération de pêche des Ardennes et du préjudice subi (cf également point III-4).

Modalités pratiques d'application des règles comptables (CRC règlement 04-06)

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément selon la réglementation en vigueur résultant des règlements du comité de la réglementation comptable (CRC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Fédération de pêche des Ardennes

Exercice clos le 31/12/2023

II – COMPLEMENT D'INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF**1 – Variation de l'actif immobilisé**Tableau des variations des immobilisations

ACTIF IMMOBILISE	Début Exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin d'exercice
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- logiciels	9 096			9 096
- terrains	19 982			19 982
<u>Constructions</u>	304 950			304 950
<u>Autres immobilisations</u>				
- installations, agencements constructions	41 453			41 453
- matériel et outillages	62 282	7 826	3 235	66 873
- installations générales, aménagement divers	7 090			7 090
- matériel de transport	64 781			64 781
- matériel de bureau et informatique	44 169			44 169
- mobilier	13 388			13 388
Total	567 192	7 826	3 235	571 783
<u>Immobilisations financières</u>				
Total	15	5 000		5 015
Total général	567 207	12 826	3 235	576 798

2 – AMORTISSEMENTS

L'Association a utilisé le mode linéaire pour l'ensemble des immobilisations

Les principales durées d'amortissements sont les suivantes :

- logiciels	1 an
- bâtiments	20 ans
- installations, agencements constructions	4 à 10 ans
- matériels et outillages	5 ans

- installations générales, agencements divers	5 à 10 ans
- matériel de transport	3 à 5 ans
- mobilier	5 à 10 ans
- matériels informatiques	3 à 8 ans

Fédération de Pêche des Ardennes

Exercice clos le 31/12/2023

Tableau des variations des amortissements

AMORTISSEMENTS	Début Exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin d'exercice
<u>Immobilisations incorporelles</u>	7 192	1 031		8 223
<u>Constructions</u>				
- bâtiments	274 455	15 248		289 703
- agencements constructions	41 453			41 453
<u>Autres immobilisations</u>				
- installations techniques, matériels et outillages	59 822	1 618	3 235	58 205
- installations générales, aménagement divers	6 913	177		7 091
- matériel de transport	46 074	8 689		54 763
- matériel de bureau et informatique	28 701	5 910		34 611
- mobilier	13 388			13 388
Total général	477 999	32 673	3 235	507 437

3 – PRODUITS A RECEVOIR

Ils sont constitués pour l'essentiel des subventions à recevoir attribuées par la Fédération Nationale de Pêche Française, l'agence de l'eau Rhin Meuse et l'agence Seine Normandie.

III – COMPLEMENT D'INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE BILAN PASSIF**1 – FONDS ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE**

Il n'y a pas de fonds associatif avec droit de reprise.

2 – AFFECTATION AU PROJET ASSOCIATIF

Aucune affectation au projet associatif.

Fédération de Pêche des Ardennes

Exercice clos le 31/12/2023

3 – VARIATION DES FONDS PROPRES

- Fonds propres au 31 décembre 2023		1 294 422 €
- Fonds propres au 31 décembre 2022		1 261 129 €
	Variation	33 293 €
Résultat de l'exercice : bénéfice		43 002 €
Reprise subvention		- 9 709 €

4 – PROVISION POUR ENTRETIEN

Suite à la pollution de la Saulces-Champenoises, les dommages occasionnés nécessitent un repoissonnement estimé à 16 604 € sur la période 2024-2027.

5 – CHARGES À PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

- emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0 €
- dettes fournisseurs et comptes rattachés	113 613 €
- dettes fiscales et sociales	32 116 €
- autres dettes	78 290 €
Total	224 019 €

IV – COMPLEMENT D'INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF ET PASSIF**1 – ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé	576 798	576 798	
Actif circulant	1 507 554	1 507 554	
TOTAL	2 084 352	2 084 352	

Fédération de Pêche des Ardennes

Exercice clos le 31/12/2023

ETAT DES DETTES	Montant brut	A1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	357	357		
Fournisseurs et rattachés	135 326	135 326		
Dettes fiscales et sociales	44 846	44 846		
Autres dettes	84 935	84 935		
Produits constatés d'avance	425	425		
Total	265 889	265 889		

V – COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT**1 – VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES**

SECTEURS D'ACTIVITE	Exercice 2023	Exercice 2022
Cotisations fédérales	284 630	256 264
Cotisations urnes	23 792	21 478
Prestations animations	1 684	1 274
Locations étang	2 000	2 000
Autres produits	7 290	1 807
Total général	319 396	282 823

2 – SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Des aides financières sous forme de subventions ont été octroyées sur 2022 pour un montant de 351 761 € avec notamment :

- FNPF : 188 311 €
- Agence Seine Normandie : 57 379 €
- Agence de l'eau Rhin Meuse : 73 204 €.

3 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

Il s'élève à 55 909 € et correspond à :

- Quote-part de subventions pour 9 709 €
- Autres produits exceptionnels pour 144 €
- Autres produits exceptionnels : litige EARL GUILLIN pour 46 056 € (accord transactionnel)

Projet de budget 2024 (du 01/01/2024 au 31/12/2024) - FDAAPPMA 08

60. ACHATS	60 600,00 €
604. Achats d'études et prestations de services	- €
605. Achats de matériel, équipement et travaux	- €
606. Achats non stockés matières et fournitures, petits équip.	35 900,00 €
606. Achats de poissons, Aisne	22 000,00 €
606. Achats équipement gardes-pêche particuliers fédéraux	2 500,00 €
608. Frais accessoires d'achats	200,00 €
61. SERVICES EXTERIEURS	114 320,00 €
611. Sous-traitance générale	22 070,00 €
613. Locations	27 500,00 €
615. Entretien et réparations	8 400,00 €
616. Primes d'assurances	9 500,00 €
617. Etudes et recherches	1 150,00 €
618. Documentation, frais promotion loisirs pêche	45 700,00 €
62. AUTRES SERVICES EXTERIEURS	122 000,00 €
621. Personnel extérieur à l'association	1 250,00 €
622. Rémunération intermédiaires et honoraires	20 500,00 €
623. Publicité, publications, relations publique	22 000,00 €
624. Transports de biens et collectifs du personnel	- €
625. Déplacements, missions et réception	66 500,00 €
626. Frais postaux et frais de télécommunications	6 800,00 €
627. Services bancaires et assimilés	500,00 €
628. Divers	4 450,00 €
63. IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	11 050,00 €
631. Impôts taxes et versements assimilés sur rémunérations	3 700,00 €
633. Impôts taxes et versements assimilés sur rémunérations	1 500,00 €
635. Autres impôts, taxes et versements assimilés	5 850,00 €
64. CHARGES DU PERSONNEL	340 000,00 €
641. Rémunération du personnel	229 320,00 €
645. Charges de sécurité sociale et prévoyance	110 680,00 €
65. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	118 955,00 €
651. Redevances pour concession, brevets, licences...	2 605,00 €
658. Travaux milieu et subventions accordées	116 350,00 €
66. CHARGES FINANCIERES	10,00 €
67. CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €
68. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS	33 500,00 €

800 435,00 €

70. VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVICES	33 875,00 €
706. Ventes de prestations de services animation loisir pêche	2 900,00 €
706. Ventes de prestations de services publicité « Pêche Actu »	2 125,00 €
706. Ventes de prestations de services pêche électrique	20 000,00 €
706. Ventes de prestations de services vidéo comptage	2 000,00 €
706. Autres produits (livraisons cartedepeche.fr, ...)	500,00 €
708. Participations à l'assemblée générale	3 600,00 €
708. Locations étang d'Elan + autres	2 750,00 €
74. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	348 102,00 €
741. Subvention AAPPMA (participation)	5 750,00 €
741. Subvention FNPF	179 568,00 €
741. Subvention Conseil Départemental des Ardennes	6 000,00 €
741. Subvention Agence de l'Eau Rhin-Meuse	69 000,00 €
741. Subvention Agence de l'eau Seine-Normandie	60 000,00 €
741. Subvention Région Grand-Est, DREAL, ...	22 784,00 €
741. Autres subventions	5 000,00 €
75. AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	295 750,00 €
754. Ressources liées à la générosité du public	3 000,00 €
755. Contributions financières OPCO (OCAPIAT)	750,00 €
756. Cotisations fédérales	290 000,00 €
756. Cotisations URNE	- €
758. Produits sur infractions pêche	2 000,00 €
76. PRODUITS FINANCIERS	11 000,00 €
77. PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 700,00 €
78. REPRISE SUR AMORTISSEMENT, PROVISIONS	- €

REPRISE SUR LES EXERCICES ANTERIEURS **102 008,00 €**

800 435,00 €